

PAYS D'UZÈS

RAPPORT D'
ACTIVITÉS 2018



SOMMAIRE

I- PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

• Le territoire	6/7
• La gouvernance	8/9
• Les finances	10/13
• Les ressources humaines	14/15
• La communication	16/17
• Les compétences de la CCPU	18
• Le projet de territoire	19
• Le programme Leader	20

II- EXERCICE DES COMPETENCES

Les compétences obligatoires	21
1. ZA Pont des Charrettes	21
2. ZA du Grand Lussan	21
3. ZA du Mas de Mèze	22
4. ZA Les Sablas à Montaren	22/23
5. Emploi	24
6. Le développement touristique	24/25
7. L'Office de Tourisme	25
8. La taxe de séjour	25/26
9. Schéma local de la randonnée	26/28
10. DFCI	29
Les compétences optionnelles	30
1. Halle de sports	30
2. Installations sportives	31
3. Ordures ménagères	31
4. SPANC	32
5. Environnement	33
Les compétences facultatives	34
1. Urbanisme	34/35
2. La police intercommunale (Pic)	35/36
3. Culture	37/42
4. Matériel de Festivités	43
5. Transport	43/44
6. Petite enfance – Enfance – Jeunesse	44/49
7. Politique de la ville	50
8. La fourrière animale	50



édito

Vous tenez entre vos mains le dernier bilan d'activités du mandat car celui de 2019 ne sortira qu'après les élections. Il permet de regarder le passé et de se tourner vers l'avenir.

Se retourner vers le passé car il fait le point par exemple sur le projet de territoire adopté en 2015 avec une vision sur une décennie dans une approche de développement durable. Avec satisfaction, je retiens que la très grande majorité des actions prévues à court terme (moins de 3 ans) sont réalisées, preuve que ce texte stratégique a bien constitué la colonne vertébrale de l'action communautaire ces dernières années. 2018, c'est aussi le déploiement progressif de la politique enfance/jeunesse sur le territoire, encore appelée à se développer avec l'espace Guynemer et la maison des adolescents. Autre évènement récent, la fusion des offices de tourisme du Pays d'Uzès et de la communauté du Pont du Gard, au sein de la SPL Destination Pays d'Uzès-Pont du Gard. « Tout seul on va vite, ensemble on va plus loin » nous dit le proverbe africain, c'est aussi ce qu'ont pensé les élus communautaires, car les touristes ne s'arrêtent pas aux limites administratives.

Se tourner vers l'avenir c'est mettre en exergue trois dossiers d'envergure : l'Ombrière dont les travaux ont commencé fin 2018 mais dont la préfiguration a commencé début 2018 ; la zone des Sablas, si importante pour notre développement économique car elle est la seule réserve foncière du territoire ; le lancement de Convention Territoriale Globale avec la CAF et de nombreux partenaires qui définira l'action sociale de la communauté jusqu'en 2023.

Tous ces dossiers ne peuvent avancer sans l'implication au quotidien des agents, que je salue ici au nom de l'ensemble des conseillers communautaires pour leur technicité et leur disponibilité.

A coup sûr 2018 aura été une année charnière, les graines ont été semées pour une récolte au prochain mandat. »

Jean-Luc CHAPON
Président

Rapport d'activités dressé en application de l'article L5211-39 du CGCT qui doit être transmis chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal.

Photo de couverture : Halle de sports Uzès
Photo ci-contre : La Bruguière
Photo dernière de couverture : Concluses de Lussan

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducal qui se situe au centre du département à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon. Depuis le 1er janvier 2013, 32 communes des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex-canton de St Chaptès se sont unies pour constituer un ensemble cohérent de 29000 habitants.



Population totale	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	EVOLUTION 2017/2018%	EVOLUTION 2011/2018%
Aigaliers	483	486	495	509	501	493	499	508	1,80	5,18
Arpaillargues et Aureilhac	1019	1028	1042	1055	1071	1066	1062	1021	-3,86	0,20
Aubussargues	338	353	356	355	348	340	343	347	1,17	2,66
Baron	333	329	334	338	341	356	360	361	0,28	8,41
Belvezet	243	251	256	261	262	258	253	258	1,98	6,17
Blauzac	1106	1126	1150	1185	1207	1193	1179	1206	2,29	9,04
Bourdric	338	359	380	394	406	415	409	403	-1,47	19,23
Collorgues	535	548	559	566	564	564	582	593	1,89	10,84
Flaux	339	324	321	318	315	326	349	367	5,16	8,26
Foissac	357	379	401	416	430	424	421	419	-0,48	17,37
Fons sur Lussan	237	251	255	261	260	254	249	247	-0,80	4,22
Fontarèches	229	235	240	247	254	260	261	263	0,77	14,85
Garrigues Ste Eulalie	737	745	764	774	783	784	774	764	-1,29	3,66
La Bastide d'Engras	223	219	220	216	214	213	213	204	-4,23	-8,52
La Bruguière	290	297	310	323	336	337	340	340	0,00	17,24
La Capelle et Masmolène	392	399	405	407	425	439	454	458	0,88	16,84
Lussan	475	482	489	501	512	510	509	503	-1,18	5,89
Montaren et Saint Médiers	1434	1487	1538	1561	1552	1531	1509	1488	-1,39	3,77
Moussac							1379	1451	5,22	
Pognadoresse	199	215	219	229	239	244	250	250	0,00	25,63
St Dézéry	371	389	400	406	412	422	431	434	0,70	16,98
St Hippolyte de Montaigu	241	243	246	255	263	266	263	261	-0,76	8,30
St Laurent La Vernède	715	721	727	734	756	771	744	719	-3,36	0,56
St Maximin	665	685	705	711	702	707	712	718	0,84	7,97
St Quentin la Poterie	2994	3025	3044	3040	3038	3035	3032	3118	2,84	4,14
St Siffret	991	1032	1074	1081	1085	1089	1080	1071	-0,83	8,07
St Victor des Oules	261	280	284	292	299	307	313	313	0,00	19,92
Sanilhac Sagriès	883	904	918	932	951	963	920	882	-4,13	-0,11
Serviers Labaume	504	533	565	574	587	599	601	611	1,66	21,23
Uzès	8602	8755	8979	9058	9012	8976	8946	8912	-0,38	3,60
Vallabrix	380	385	389	398	409	407	414	422	1,93	11,05
Vallérargues	134	136	139	141	142	144	145	142	-2,07	5,97
TOTAUX	26048	26601	27204	27538	27676	27693	28996	29054	0,20	11,54

Source INSEE : Population totale = Population municipale + population comptée à part

LA GOUVERNANCE

Installation de Monsieur Gérard Hampartzoumian au conseil communautaire du 17 décembre 2018 suite à la démission de Madame Caroline Sèpet.

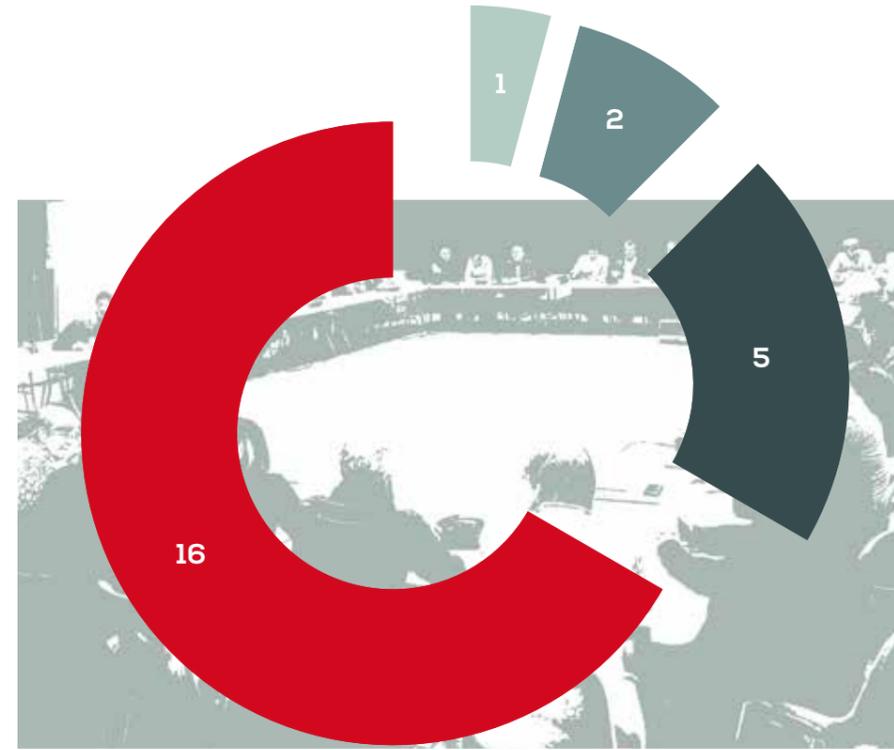
Le conseil communautaire est composé de 56 délégués également conseillers municipaux des 32 communes membres. En 2018, il s'est réuni à 7 reprises pour traiter 114 délibérations dont 92 à l'unanimité.

Lors du conseil communautaire du 12 novembre 2018, Monsieur Fabrice Verdier a été élu 15ème vice-président.

Pour suivre les projets et préparer les conseils, le bureau est composé de 16 membres, le Président et les 15 vice-présidents. Tous en charge d'un domaine de compétence, ils animent les commissions de travail en relation avec les services. La commission permanente est composée des mêmes membres que le conseil auquel s'ajoutent les 5 maires non délégués communautaires, les séances ne sont pas publiques. Elle est réunie lorsqu'il s'agit de débattre et décider sans adopter des délibérations. En 2018, 6 séances ont eu lieu.

- Aigalliers 1
- Aubussargues 1
- Baron 1
- Belvezet 1
- Bourdic 1
- Collorgues 1
- Flaux 1
- Foissac 1
- Fons Sur Lussan 1
- Fontareche 1
- Garrigues Sainte Eulalie 1
- La Bastide D'engras 1
- La Bruguiere 1
- La Capelle Masmolene 1
- Lussan 1
- Pougnaoressse 1
- Saint Dezery 1
- Saint Hippolyte de Montaigu 1
- Saint Laurent La Vernede 1
- Saint Maximin 1
- Saint Victor Des Oules 1
- Sanilhac 1
- Serviers Et Labaume 1
- Vallabrix 1
- Vallerargues 1
- Arpaillargues 2
- Blauzac 2
- Moussac 2
- Saint Siffret 2
- Montaren et Saint Mediers 2
- Saint Quentin La Poterie 5
- Uzès 16

Nombre des délégués par commune



Président
Jean Luc CHAPON

1^{er} Vice-Président
Yvon BONZI

Délégation Générale

Vice-Présidents			
Dominique VINCENT	Christophe GERVAIS	Christiane PETIT	Jean-Claude MANCHON
SPANC	Développement économique et ZAE	Haut débit	Petite enfance
Agenda 21	Déchets ménagers	Tourisme	Politique de l'emploi
DFCI	Agriculture	Sécurité	Fonds de concours
Transports	Urbanisme	Finances	Lecture publique
mutualisation des services		Fonds de concours	
BARBERI Bernard BETIRAC Romain CRESPIY Guy GIBBERT Pascal GODEFROY Didier JEAN Gérard PEREZ Nicole SAORIN Jean-Claude VALMALLE Marie-Françoise VERDIER Fabrice	BONNEAU Muriel CAUNAN Jacques CHAPON Armelle CRESPIY Guy DE SEGUNS Thierry GUARDIOLA Joseph GUERBER Michel KIELPINSKI Didier PIETTE Cindy PLATON Frédérique	BARBERI Bernard BONNEAU Muriel BRUGUIERE Lionel DELBOS Thérèse GUERBER Michel KIELPINSKI Didier MAZIER Francis PEREZ Nicole PESENTI Régine RIEU Bernard TAVERNIER Eve VERDIER Fabrice	PESENTI Régine AMALRIC Joel BONNEAU Muriel BOYER Daniel GODEFROY Didier GUARDIOLA Joseph LAURENT Maryse PEUCHERET Séverine RAYSSIGUIER Nathalie TAVERNIER Eve VALMALLE Marie-France
AMALRIC Joel BONNEAU Gérard FOUQUART Jean-Claude GIBBERT Pascal JEAN Gérard KIELPINSKI Didier LAURENT Maryse MAZIER Francis RIEU Bernard SAORIN Jean-Claude VERDIER Fabrice	AMALRIC Joel BONNEAU Gérard FOUQUART Jean-Claude GIBBERT Pascal JEAN Gérard KIELPINSKI Didier LAURENT Maryse MAZIER Francis RIEU Bernard SAORIN Jean-Claude VERDIER Fabrice	AMALRIC Joel BONNEAU Gérard FOUQUART Jean-Claude GIBBERT Pascal JEAN Gérard KIELPINSKI Didier LAURENT Maryse MAZIER Francis RIEU Bernard SAORIN Jean-Claude VERDIER Fabrice	BARBERI Bernard BONNEVILLE Raymond CAUNAN Jacques DE SEGUNS Thierry EKEL Dominique HAMPARTZOUMIAN Gérard MEJEAN Patrick MIRGALET Christine PERNIN-VIDAL Odile PESENTI Régine SALOUE Frédérique
AMALRIC Joel BOYER Daniel CAUNAN Jacques DE SEGUNS Thierry DELBOS Thérèse GIBBERT Pascal GODEFROY Didier SEROPIAN Frank VEVRAT Luc	AMALRIC Joel BONNEAU Gérard FOUQUART Jean-Claude GIBBERT Pascal JEAN Gérard KIELPINSKI Didier LAURENT Maryse MAZIER Francis RIEU Bernard SAORIN Jean-Claude VERDIER Fabrice	AMALRIC Joel BONNEAU Gérard FOUQUART Jean-Claude GIBBERT Pascal JEAN Gérard KIELPINSKI Didier LAURENT Maryse MAZIER Francis RIEU Bernard SAORIN Jean-Claude VERDIER Fabrice	ALVARO Marie-Michèle BOURDANOIVE Serge CAUNAN Jacques CRESPIY Guy EKEL Dominique LEVESQUE Frédéric MANCHON Jean-Claude MAZIER Francis MEJEAN Patrick SALLE LAGARDE Frédéric SERRE Dominique VERDIER Fabrice
Pierre MICHEL		Yvon BONZI	
Frédéric PLATON		Dominique SERRE	
Marie-Michèle ALVARO		Michel GUERBER	
Luc BOISSON		Christiane PETIT	
Dominique EKEL		Christophe GERVAIS	

LES FINANCES EN 2018

La structure budgétaire de la CCPU est la suivante :

- Le budget général qui retrace la quasi-totalité de l'activité communautaire.
- Le budget sur la zone d'activités du Grand Lussan.
- Le budget annexe du Service d'assainissement non collectif.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GÉNÉRAL

(Hors opérations d'ordre)

A. Section de fonctionnement k€

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 251	013	Atténuations de charges	119
012	Charges de personnel	3 850	70	Produit des services	618
014	Atténuation de produits	5 501	73	Impôts et taxes	13 971
65	Autres charges de gestion courante	4 682	74	Dotations participations	3 070
66	Charges financières	17	75	Autres Produits gestion courante	23
67	Charges exceptionnelles	3	76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	25
			78	Reprises provisions	
		16 304			17 826

B. Section d'investissement k€

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement d'emprunt	74	10222	FCTVA	231
20	Immobilisations incorporelles	66	1068	Excédents fonctt capitalisé	1 600
204	Subventions d'équipement	4	13	Subventions d'investissement	47
21	Immobilisations corporelles	48	16	Emprunts	0
23	Immobilisations en cours	222			
	Mise en tourisme	23		Mise en tourisme	0
	Mise en réseau bibli	70		Mise en réseau bibli	0
	Maison petite enfance	0		Maison petite enfance	0

	Maison de l'interco	387		Maison de l'interco	190
	Matériel festivités	4		Matériel festivités	0
	Pont des Charrettes	0		Pont des Charettes	0
	Crèche St Quentin	11		Crèche St Quentin	3
	Crèche Uzès	47		Crèche Uzès	27
	ZAE Mas de Mèze	2		ZAE Mas de Mèze	0
	ZAE Les Sablas	32		ZAE Les Sablas	0
	Support de Communication	15		Support de Communication	0
	Pistes DFCI	44		Pistes DFCI	87
	Centre Culturel et de congrès	428		Centre Culturel et de congrès	0
	Lecture Publique	9		Lecture Publique	0
	ALSH Intercommunal	37		ALSH Intercommunal	0
	Micro-crèche de Foissac	6		Micro-crèche de Foissac	8
	Micro-crèche de La Bruguière	1		Micro-crèche de La Bruguière	12
		1 537			2 205

En 2018, il peut-être noté :

- Les dépenses de fonctionnement croissent de 15 642k€ à 16 304k€ (+4,2%) pour l'essentiel en raison des services transférés. Les charges à caractère général ont significativement augmenté (+24% à 2 251k€), les frais de personnel ont cru de 7.2 % de 3 591k€ à 3 850k€ (intégration agents des 3 médiathèques, gardien halle de sport sur une année complète; renfort à l'accueil/secrétariat, structuration de l'encadrement de l'enfance/jeunesse et de la culture, mesures fonctions publiques (reclassement PPCR). Les atténuations de produits diminuent de 3,6% à 5 501k€ (pour l'essentiel les attributions de compensation aux communes et reversement de FNGIR à l'Etat qui restent stables). Les autres charges de gestion courantes (subventions et participations obligatoires aux organismes dont est membre la CCPU) ont augmenté de 3,8% à 4 682k€.
- Les recettes de fonctionnement évoluent parallèlement de 17 692k€ à 17 826k€ (+0,8%), les points saillants sont les suivants.

- Les produits des services (476k€ à 618k€) sont constitués essentiellement de la participation des parents aux structures petite enfance et enfance (380k€), du remboursement de la mise à disposition des agents à l'OT (92k€), et 107k€ de vente de produits résiduels (2 ans ventes de la déchetterie).

Au titre des recettes fiscales directes, la CCPU a perçu 4 926k€ pour la TH (+0,8%), 982k€ de TFB (+3,7%), 70k€ de TFNB (+0,6%), 1 722k€ de CFE (+4,8%). Soit une progression de 159k€ (+2,1%), y compris les rôles supplémentaires, à comparer aux +460k€ de 2017.

La fiscalité transférée : 281k€ de Tascom (-104k€, -37%, rôles supplémentaires en 2017), 931k€ de CVAE (+8k€, +0,9%) cette taxe est très fluctuante, et 277k€ d'IFER (+20%).

Pour la fiscalité indirecte, la TEOM (Sictomu + secteur territorial en régie) s'établit à 3 854k€ (+0,4%), et la taxe de séjour à 156k€ (+3%).

Enfin le FPIC passe de 248k€ à 234k€ (-5%), pour la première fois, la CCPU est entrée dans le mécanisme de garantie alors qu'elle fleurait précédemment avec le dernier décile des bénéficiaires, ce qui concerne tout autant les communes membres.

Pour les dotations, la dotation d'intercommunalité a diminué de 409k€ à 359k€, malgré le gel annoncé de la contribution à la résorption des déficits publics (-50k€). La dotation de compensation de l'ex-part salaire de la TP a diminué de 755k€ à 739k€. Les participations (CAF essentiellement mais aussi département) augmentent de 1 246k€ à 1 471k€ du fait des recettes de la CAF pour les ALSH en régie. Les compensations fiscales évoluent de 601k€ à 499k€ (-17%). Au total, le chapitre des dotations et participations augmente à 3 244k€ (+5%).

- En investissement, le niveau global de dépenses s'établit à 1 537k€. Les dépenses liées aux opérations figurent dans le tableau Les recettes ressortent à 605k€, majoritairement des subventions (373), 231k€ de FCTVA.

I. Le compte administratif du budget annexe

Le SPANC

Ce budget créé en 2016 retrace les opérations budgétaires et comptables liées à l'assainissement non collectif. 4 systèmes cohabitent :

- La DSP héritée de la CCU pour 11 communes : la seule écriture comptable concerne la perception de la subvention de l'ADEME
- Les prestations de service avec le SIVOM de la région de Collorgues, le SIAEPA de St Laurent la Vernède et le SIAEPA de Lussan

Il ne comprend qu'une section d'exploitation, avec des dépenses s'établissant à 14k€ (paiement des prestations de service) et des recettes à hauteur 17k€ (encaissement des redevances et 4k€ de l'Agence de l'Eau). Il n'y a pas de section d'investissement. Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de 3 730.26 et un résultat de clôture (incluant le résultat repris de 2017) d'un montant de 20 943.78. Résultat de clôture repris au BP 2019 au 0021.

Le BP 2019 s'établit à 32 943.78 euros et est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement.

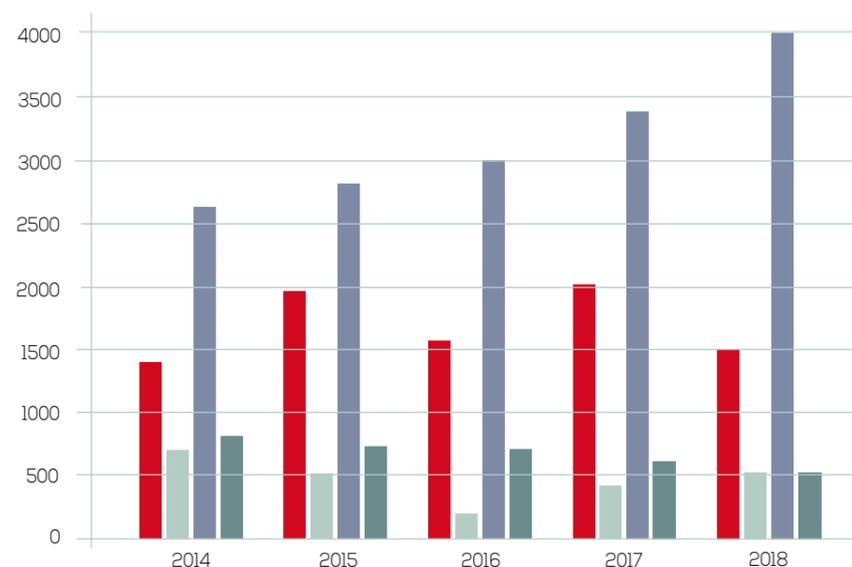
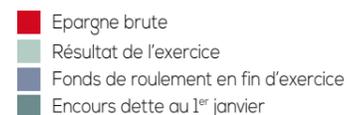
A noter la décision prise de ne pas engager le transfert de l'eau et de l'assainissement en 2020

II. Le compte administratif du budget annexe ZAE Grand Lussan

Les seules dépenses de fonctionnement concernent des études liées à l'assainissement de la zone pour 13k€. En recettes, et pour 83k€, il s'agit de la vente de 3 parcelles.

Avec les écritures d'ordre le résultat de fonctionnement est excédentaire de 19k€ ; en l'absence d'écritures réelles, le résultat est excédentaire en investissement pour 50k€.

En 2019 sont prévues 36k€ en charges à caractère général, des ventes de terrain sont envisagées à hauteur de 61k€. Seul le remboursement de l'avance consentie par le budget général de 50k€, est inscrit en investissement.



LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2018 a été marquée par :

- L'intégration des agents des différentes médiathèques du réseau des bibliothèques au 1er janvier 2018, suite à la prise de compétence lecture publique. Sont concernées les médiathèques de Belvezet, Montaren et Saint Médiers et Saint Quentin La Poterie.
- Le changement de logiciel de paie à compter du 1er avril 2018. La communauté de communes a opté pour le prestataire Berger Levraut et son logiciel SEDIT RH.
- La préparation du passage à la retenue à la source.

Les effectifs :

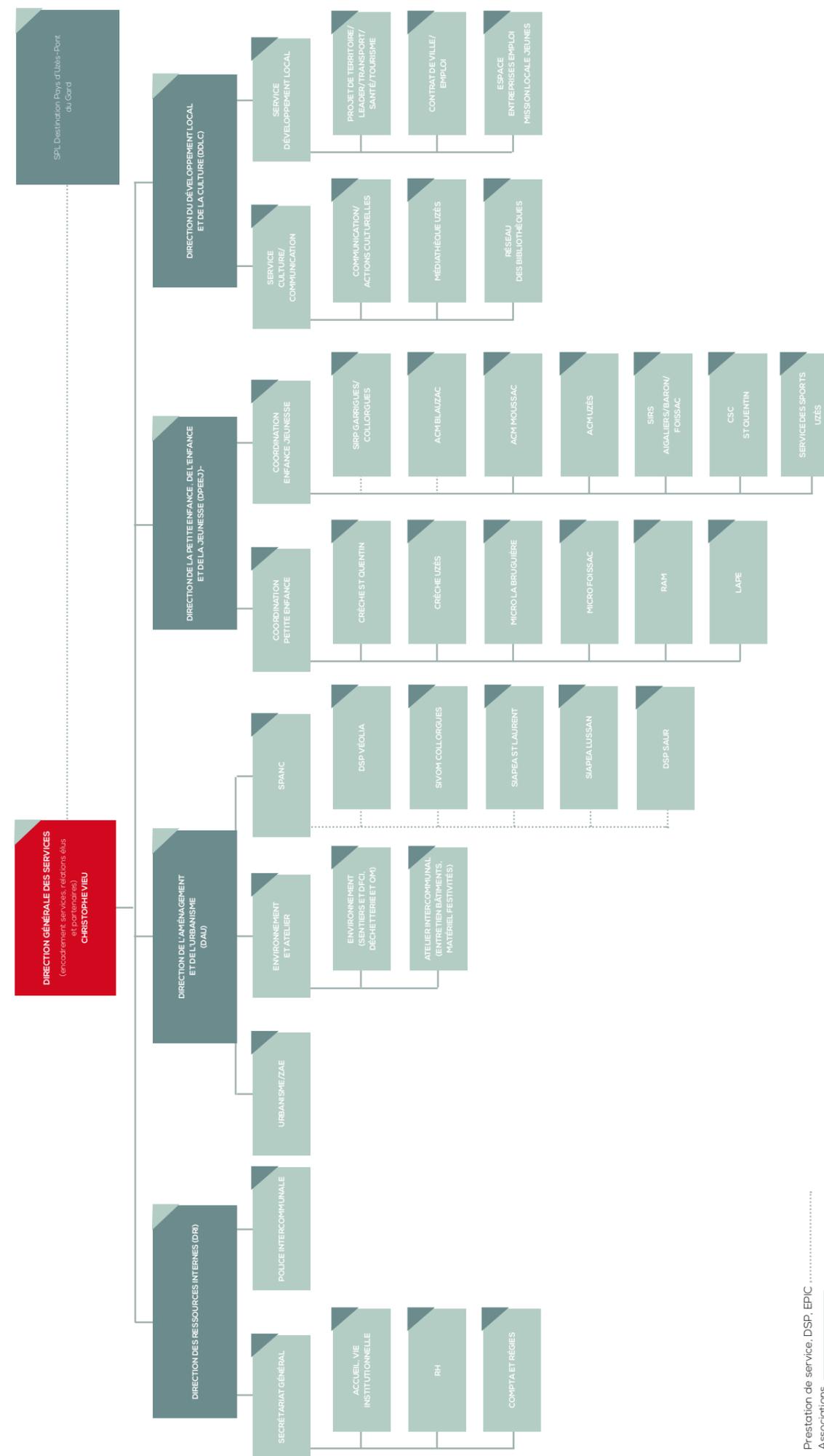
Répartition par catégorie des agents permanents en décembre 2017

	Titulaire	Non titulaires	Hommes	Femmes	Total	%
A	11	6	3	14	17	15
B	7	5	1	11	12	10
C	61	27	20	68	88	75
Total	79	38	24	93	117	100

Dont 8 CDI de droit public liés à la transformation des contrats associatifs de la crèche et du centre de loisirs d'Uzès et des contrats de droit privé des micro-crèches de La Bruguière et de Foissac.

Position	Nb d'agents	Equivalent temps plein
Temps complet	90	84
Temps non complet	27	17
Total	117	101

La masse salariale s'établit à 3 701 652 euros pour 2018, pour les agents de la communauté, hors rémunération des personnels extérieurs ou mis à disposition, soit 117 agents dont 67.52 % sont titulaires au 31 décembre 2018.



Prestation de service, DSP, EPIC, EPIC Associations
 Nb : la DRI est mise à disposition du PETR pour la comptabilité et les RH

LA COMMUNICATION

La communauté de communes décline sa communication sur différents supports à destination de la population, des élus, partenaires institutionnels et professionnels du territoire :

Le site Internet : www.ccpaysduzes.fr

Vitrine de la communauté de communes auprès des citoyens et des usagers, le site Internet comptabilise 28 979 visites fin 2018 (16 898 lors de son lancement en 2013), soit 78 visites en moyenne par jour et 79 % de nouvelles visites. Suite à une réflexion en 2017 autour d'une refonte du site, celle-ci a été opérée en 2018.

Une page facebook « communauté de communes Pays d'Uzès » lancée en 2014, permet de communiquer sur l'actualité de la CCPU, annoncer et partager ses événements sur les réseaux sociaux. Elle comptabilise aujourd'hui plus de 1300 abonnés (700 en 2017).

Treize publications dans le journal local « le Républicain d'Uzès et du Gard » avec deux pages dans le guide de l'été permettent de communiquer sur l'actualité et les animations de la communauté de communes.

La réalisation et la diffusion du magazine de la CCPU depuis 2013, distribué auprès des habitants du territoire (15 500 exemplaires), afin qu'ils puissent se tenir informés des évolutions et des projets de la communauté de communes. Deux magazines par an sont distribués (en janvier et en juillet).

Mis en place en 2016, un agenda culturel et touristique du Pays d'Uzès accompagne le numéro de l'été. Une formule qui permet de regrouper sur une même page les manifestations phares de juillet à novembre.

Des annonces périodiques sur l'antenne de Radio France Bleu Gard Lozère en partenariat avec la ville d'Uzès et Destination Pays d'Uzès - Pont du Gard pour communiquer sur la saison d'arts de la rue « Le Temps des Cerises », les marchés nocturnes du Pays d'Uzès ou bien encore sur les spectacles équestres du Haras d'Uzès.

Avec la prise des nouvelles compétences intercommunales notamment avec le développement des actions culturelles, le service communication renforce et développe son champ d'action auprès du public, des professionnels et partenaires à travers l'organisation d'événementiels, rendez-vous ou conférences de presse.



Site internet
www.ccpaysduzes.fr



Annonce presse 2018
(Le Républicain - manifestations culturelles)



Page Facebook



Magazine de la CCPU - Juillet 2018

LES COMPÉTENCES DE LA CCPU

La CCPU exerce trois types de compétences : obligatoires, optionnelles (choix dans une liste) et facultatives (choix libre). Elle les exerce de plein droit à la place des communes, dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique. En 2016, la CCPU s'est vue confier par les communes la compétence Enfance/Jeunesse et lecture publique pour ce qui concerne la Médiathèque d'Uzès.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à compter du 1er janvier 2018

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2° Politique du logement et du cadre de vie

2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

4° Action sociale d'intérêt communautaire :

- Petite Enfance :
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants d'âge préscolaire,
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

- Enfance Jeunesse
 - définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif de type extrascolaire, avec ou sans hébergements
 - définition et mise en œuvre d'une politique éducative, d'accompagnement et de soutien aux mineurs et à leurs familles.

5° Assainissement non collectif, et à compter du 1er janvier 2018 assainissement non collectif et collectif

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1° Transports : mise en place de transports dédiés aux événements culturels ou touristiques, et aux foires et marchés du territoire

2° Sécurité publique :

- définition et mise en œuvre d'une politique de protection des personnes et des biens à l'échelle communautaire ; la police intercommunale exerce ses missions sur l'ensemble du territoire communautaire ; dans les communes disposant d'une police municipale une convention réglera les conditions d'intervention des deux services
- actions et participations à des organismes de prévoyance ou d'éducation œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance

3° Actions culturelles :

- élaboration et mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle communautaire visant à organiser les manifestations intercommunales actuelles : le Temps des Cerises
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication globale de l'offre culturelle du territoire

4° Fourrière animale : gestion d'un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde des animaux errants visés par la loi ou pris en charge d'un contrat de prestation de services assuré par un opérateur tiers

5° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- étude, création, aménagement, extension, entretien, gestion d'équipements sportifs et culturels dont le caractère est unique sur le territoire, dont l'origine géographique des usagers excède le territoire d'une seule commune et sous réserve de l'accord du conseil municipal de la commune d'implantation
- en matière de lecture publique :

- la gestion et l'entretien de la médiathèque d'Uzès
- l'animation du réseau des autres bibliothèques du territoire

LE PROJET DE TERRITOIRE : LA FEUILLE DE ROUTE COMMUNAUTAIRE

Afin de donner plus de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités, les élus ont approuvé en 2015 le projet de territoire après une année de travail en concertation : 4 axes ont été développés en 20 orientations déclinées dans un plan d'actions approuvé à l'unanimité en conseil communautaire. L'année 2018 marque le développement de projets issus du transfert des compétences «lecture publique» et «enfance jeunesse» ainsi que la conception d'un sentier d'interprétation à La Capelle-Masmolène, la structuration d'une politique culturelle... 15 actions ont été réalisées et 11 sont en cours de réalisation, ce qui représente 72% des opérations inscrites au plan d'actions.

Etat d'avancement des opérations menées par la CCPU de court à long termes selon les axes stratégiques

	Réalisées	En cours de réalisation	Non réalisées	Total
Axe 1: Solidarité, vitalité et bien vivre ensemble	4	4	1	9
Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale	4	6	1	11
Axe 3: Attractivité et dynamisme économique	3	1	2	6
Axe 4: Aménagement durable et équitable	4	0	2	6

Parmi les opérations à moyen terme qui sont en cours de réflexion il y a un espace pour accueillir les entrepreneurs, créer une maison de l'artisanat ou un espace des Métiers d'Art, développer des circuits courts ; d'autres actions sont en cours de réalisation : structurer une politique culturelle, créer un centre culturel, réaliser un sentier d'interprétation, développer une gestion raisonnée des espaces verts...

En parallèle, d'autres actions sont menées par les collectivités locales (communes, conseils départemental et régional) et les partenaires.

Le projet de Territoire est téléchargeable sur le site internet de la CCPU www.ccpaysduzes.fr.

PROGRAMME LEADER

L'Union Européenne a décidé de s'engager dans une nouvelle génération du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) pour la période 2014-2020. Ce programme vise à soutenir la stratégie de développement d'un territoire, déclinée sous forme de plan d'actions. Il est financé par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et vise d'une manière générale à encourager les initiatives innovantes ou expérimentales dans les territoires ruraux. Des actions portées sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée peuvent être soutenues par des fonds européens Leader, assortis d'autres co-financements publics nationaux. Suite à un appel à projet lancé par la région en 2014, la communauté de communes Pays d'Uzès a participé activement avec plus de 130 acteurs privés et publics à la construction de ce dossier. Le conseil régional a retenu la candidature du Pays Uzège-Pont du Gard sur la stratégie «Développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard». Une enveloppe de 2 350 K€ est attribuée au territoire pour la période 2014-2020. Les vice-présidents Michel Guerber et Christian Petit sont membres du Groupe d'Action Locale. La stratégie Leader du territoire Uzège-Pont du Gard s'articule autour de trois axes : - Structurer un tourisme durable - Faire de la créativité un vecteur de développement économique - Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale. En 2018, le comité de programmation a approuvé deux projets portés par la communauté de communes : les boucles cyclo-découvertes des Capitelles et de la Garrigue ainsi que l'aide à la création d'une pépinière d'entreprises des métiers d'art.



Table ronde avec la Présidente du GAL, Berengère Noguier

II. EXERCICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - Zone d'activités de Pont des Charrettes



Plus de trente ans après sa création, la zone d'activités de Pont des Charrettes est complète. Après l'implantation de Mac Donalds, de nouvelles enseignes ont renforcé courant 2016 l'attractivité de la zone : Gifi, Feu Vert, King Jouet...

Le lifting réalisé par la communauté de communes Pays d'Uzès a permis de répondre aux nécessités d'adaptation à la fois techniques et réglementaires : reprise de revêtement, amélioration de l'éclairage public, espaces verts.

L'aménagement qualitatif de la zone permet d'assurer un environnement favorable au maintien et au développement des entreprises locales, de préserver un tissu économique porteur d'emplois durables, et de favoriser le développement des activités économiques non liées à l'afflux touristique et résidentiel.

2 - Zone d'activités du Grand Lussan

Située à Lussan sur la route départementale 6 entre Alès (à 20 minutes) et Bagnols sur Cèze (à 20 minutes) et à proximité d'Uzès (à 15 minutes), la zone d'activités du Grand Lussan propose 3 lots disponibles immédiatement permettant des exonérations fiscales (zone de revitalisation rurale)



La communauté de communes Pays d'Uzès a pris acte de l'expiration du contrat de concession d'aménagement avec la SEGARD en 2015, et a acheté pour un montant de 558 835 € l'ensemble des terrains destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, soit une superficie de 26 956 m².

Afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZAE du grand Lussan, la communauté de communes Pays d'Uzès confie à un bureau l'étude d'une solution de traitement des effluents issus de la zone d'activités.

Les travaux de construction du commerce Bockman, spécialisé dans la vente des véhicules de transport pour chevaux et matériel équestre débutent sur les lots 2,3,4.

Par délibération en date du 12 novembre 2018, le conseil communautaire autorise la vente du lot 11 à la SCI L'Alambic pour permettre le développement de la distillerie de plantes aromatiques.

Les lots 1 et 15 sont réservés par un ébéniste en vue de la création de son atelier.

3- Zone d'activités du Mas de Mèze



La zone d'activités recense une trentaine d'établissements qui représentent plus de 150 emplois. La majorité des établissements sont liés au secteur artisanal mais aussi industriel. Les surfaces utilisées sont diverses, de nombreux établissements sont en location. La communauté de communes Pays d'Uzès est propriétaire d'un terrain de 1.6 ha desservi par une voie de campagne.

Afin de dissocier les fonctions de transit des déplacements de mobilité urbaine, le conseil départemental du Gard et la commune d'Uzès ont signé une convention cadre destinée à préciser les principes de continuité de déplacement hors du centre d'Uzès, des voiries à vocation départementales, des axes urbains à vocation communale.

Le projet d'aménagement d'une voie de contournement ouest entre la RD 22 et le Mas de Mèze est actuellement étudié. La réalisation de cette route améliorera la desserte du quartier.

4- Zone d'activités Les Sablas



Située à l'entrée d'Uzès, sur la commune de Montaren et Saint Médiars, en bordure de la RD 981, la zone d'activités Les Sablas est en cours d'aménagement.

Le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Les Sablas» répond à un besoin identifié dès 2010 par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Uzège-Pont du Gard qui a pour objet de mettre en cohérence les politiques d'aménagement en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'équipements commerciaux, de développement économique et culturel dans le respect de la protection des espaces, des paysages et de la préservation des continuités écologiques.

Le projet de territoire de la communauté de communes Pays d'Uzès souligne le manque de surfaces à vocation d'activités immédiatement disponibles sur le territoire. Toutes zones confondues, artisanales et commerciales, les disponibilités foncières sur la communauté de communes Pays d'Uzès se limitent à 3795 m² sur la zone d'activités de Lussan.

La zone des Sablas constitue aujourd'hui la seule réserve foncière pouvant permettre à court terme l'installation de nouvelles activités économiques.

La procédure d'urbanisme prescrite pour ouvrir Les Sablas à l'urbanisation est une zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette procédure réglementée par le code de l'urbanisme prévoit différentes phases d'instruction, accompagnées d'études, enquêtes publiques et concertation.

L'ouverture à l'urbanisation de la ZAC « Les Sablas » est phasée avec :

Une première tranche incluant les terrains situés au nord de l'ancien chemin d'Alès à Uzès et l'emplacement retenu pour le bassin de rétention, soit 4,31 ha.

- Une seconde tranche de 7,54 ha (elle-même divisée le cas échéant en plusieurs phases) correspondant à la moitié sud de la ZAC.

Par délibération en date du 22 mars 2018, la commune de Montaren et Saint Médiars a approuvé la mise en compatibilité du PLU avec l'opération d'intérêt général ZAC Les Sablas.

La demande d'autorisation environnementale indispensable pour réaliser les aménagements hydrauliques dans le respect des obligations réglementaires a nécessité la tenue de deux enquêtes publiques successives, le préfet arrêtant l'autorisation environnementale début 2019.

Une commission paritaire réunissant des élus de la commune de Montaren et Saint Médiars et de la communauté de communes du Pays d'Uzès a été constituée pour accompagner des projets qui répondent aux besoins de notre territoire qui sont aussi les objectifs de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

Cette commission est ouverte à des personnalités issues de la société civile et recueille les projets construits qui peuvent lui être proposés par des associations ou des citoyens.

Sont au stade de l'étude de faisabilité actuellement :

- la construction de bâtiments à usage de bureaux, commerces, et services publics,
- un pôle médical de spécialistes,
- une pépinière d'entreprises à destination des jeunes entrepreneurs de métiers d'art,
- la promotion de l'agriculture locale avec développement des circuits courts par la création d'un point de vente directe

5- Emploi

Politique de l'emploi « L'Espace Entreprise Emploi, un lieu incontournable »

Situé Immeuble Alzon, place des Cordeliers à Uzès, cette plateforme innovante est ouverte à toutes personnes en recherche d'emplois, de formations et de conseils liés au projet professionnel. Elle accueille le public les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

La Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien Uzège, partenaire historique de la communauté de communes Pays d'Uzès a fait vivre ce lieu et animé ses actions pour l'année 2018. L'Espace Entreprise Emploi s'inscrit pleinement dans la dynamique du territoire, visant à consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises locales, les chambres consulaires, etc. Ce lieu est aujourd'hui largement identifié par la population, il a accueilli 6313 personnes dont 426 ont assisté à des ateliers en 2018. Cet ancrage territorial a permis de rassembler les publics autour de forums de l'emploi, de rencontres professionnelles, de temps des échanges, de renforcer la collaboration avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et d'envisager les mutations à venir. L'opportunité de travailler de concert avec les services de Pôle Emploi est saisie et permet aujourd'hui aux demandeurs d'emploi de trouver un relai de terrain en adéquation avec l'ère de la dématérialisation. Les entreprises y ont également toute leur place, 116 d'entre elles se sont déplacées à l'Espace Entreprise Emploi Pays d'Uzès et 1067 mises en relation ont été effectuées.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00	X	X	X	X	Fermé
13h00 à 17h00	X	X	X	X	Fermé

6- Développement touristique

Si la communauté de communes a délégué dans le cadre de sa compétence tourisme, l'essentiel des missions à l'Office de Tourisme, elle mène par ailleurs des actions propres de développement et d'aménagement touristiques.

L'aire de repos et de services pour camping-cars à Fons sur Lussan

Mise en service en 2012, elle comprend une borne multiservices proposant les services suivants: robinet d'eau potable, robinet de rinçage, prise électrique européenne, vidanges WC rinçage intégré et kit antigel. Elle fonctionne avec un monnayeur via un système de jetons (vente des jetons 1,5 € aux commerçants de proximité qui les revendent 2 € aux usagers). Cette année, 99 jetons ont été vendus. D'après les analyses de fréquentation, 350 nuitées ont été recensées sur l'aire de repos en 2018. La fréquentation de l'aire se révèle plus importante au printemps

et à l'automne et se fait plus discrète durant la période estivale. L'aire est utilisée tout au long de l'année, majoritairement par des randonneurs qui explorent la région pendant 2 à 3 jours.

7- Office de Tourisme

L'Office de Tourisme Destination Pays d'Uzès Pont du Gard

L'année 2018 a été une année de transition avec la fusion des 2 offices de tourisme (OT Pont du Gard et OT Pays d'Uzès) en début d'année.

Outre ses actions classiques d'accueil, d'information, de communication, de visites guidées, de billetterie, etc... l'Office de Tourisme poursuit le développement de promotion de l'offre touristique ainsi que l'amélioration de la démarche qualité.

L'année 2018 marque la fusion des deux offices de tourisme par une délibération du 25 septembre pour donner naissance à une nouvelle structure : la Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Cette dernière regroupe 49 communes issues des 2 communautés de communes Pays d'Uzès et Pont du Gard. Depuis 2018, cet office est désormais une entreprise, sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), pour plus de réactivité et plus de proximité avec les professionnels. Pour diffuser l'information touristique, les 5 bureaux d'accueil sont conservés (Uzès, Lussan, St Quentin la Poterie, Remoulins-Pont du Gard et Aramon).

La SPL est présidée par Christian Petit, la 1^{ère} vice-présidente est Muriel Dherbecourt.



8- La taxe de séjour

Instaurée sur l'ensemble du territoire communautaire par délibération du 21 janvier 2013, la taxe de séjour permet de financer le développement et la promotion touristique du territoire Pays d'Uzès.

Les hébergeurs sont chargés de collecter la taxe auprès de leurs locataires, de déclarer trimestriellement le nombre de nuitées et le montant à la communauté de communes et de reverser la taxe au Trésor Public. Le montant de la taxe de séjour est calculé au réel en fonction de la catégorie de l'hébergement par personne et par nuit.

Depuis le 1er janvier 2015 le Département du Gard a institué une taxe additionnelle à la taxe de séjour dont le montant a été fixé à 10% du montant perçu au titre de la taxe de séjour.

Années	Hébergements	Nuitées	Recettes
2013	428	178470	148189
2014	403	187493	154122
2015	455	192847	136192
2016	487	198856	142950
2017	512	209993	151343
2018	570	206052	197098

Le nombre d'hébergeurs continue de croître, essentiellement non classés, entraînant une hausse des nuitées soumises à la taxe de séjour et, in fine, une hausse des recettes par rapport à 2017, avec les plateformes (HomeAway et AirBnb) qui collectent la taxe de séjour sur notre territoire.

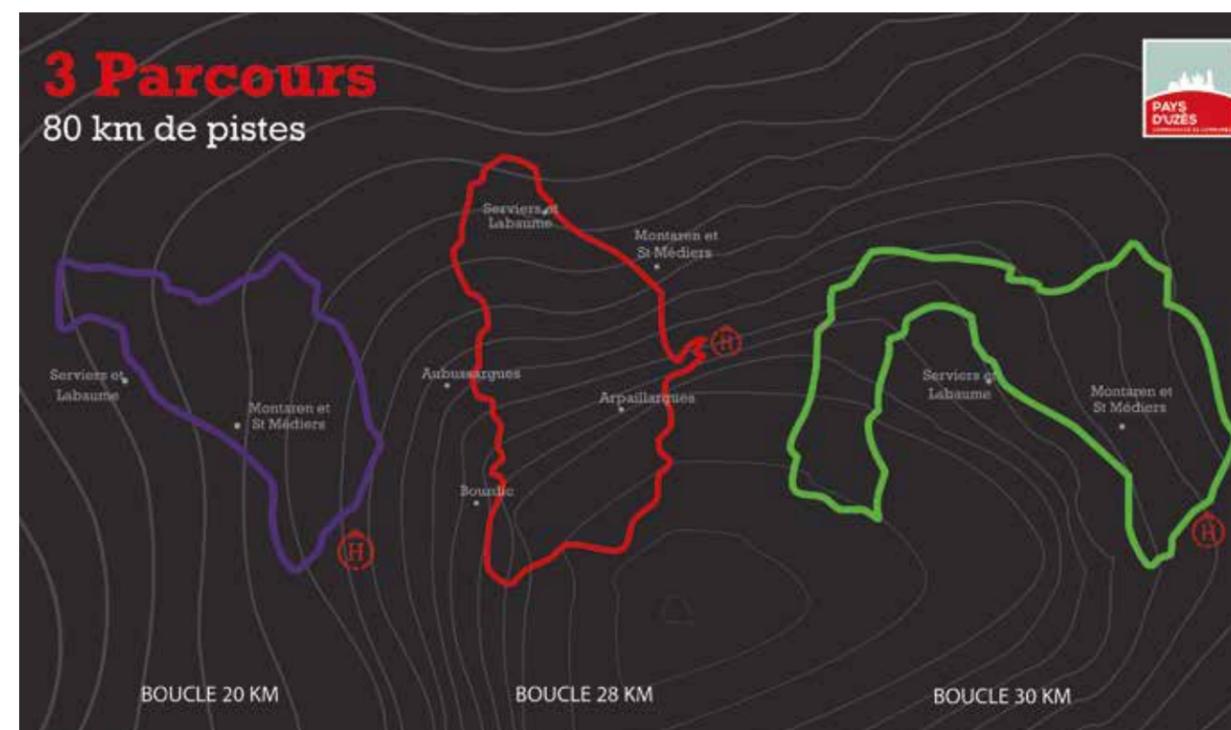
Le 4 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la nouvelle tarification de la taxe de séjour pour 2018.

9- Schéma local de la randonnée

Les réseaux des communautés de communes du Pays Uzège - Pont du Gard sont interconnectés et la signalétique conforme à la Charte du conseil départemental. Le schéma local de la randonnée représente 610 kms pour les 32 communes de la CCPU. Il intègre également les circuits proposés dans le cadre du centre VTT de l'Uzège et les pistes d'endurance autour des Haras Nationaux d'Uzès. Les sites les plus significatifs du point de vue patrimonial, historique ou paysager (ex : Capitelles à Blauzac, Concluses et Garrigues à Lussan, les charbonnières à Aigaliers, les carrières de meule à St Quentin la Poterie, vallée de l'Eure à Uzès...) sont mis en valeur par la pose de panneaux d'interprétation. La communauté de communes, en partenariat avec différentes associations, coordonne l'entretien et la gestion des chemins de randonnées (débroussaillage, commande et remplacement des lames, poteaux directionnels...). Depuis janvier 2014, le centre social intercommunal de St Quentin la Poterie prend en charge l'entretien des chemins de randonnée du territoire, hormis une boucle sur la vallée de l'Eure dont le balisage et le petit entretien sont assurés par l'association «Le Transfo». La CCPU, quant à elle, s'occupe en régie du balisage, seule une petite partie reste confiée à l'association Rando-Cèze sur le secteur de Lussan. Les cartoguides « Collines et Vignobles autour d'Uzès » ; « Garrigues et Concluses autour de Lussan » et « Massif et Gorges du Gardon » reprennent le réseau des sentiers des 32 communes de la CCPU. Ils sont vendus au prix public de 5 €.



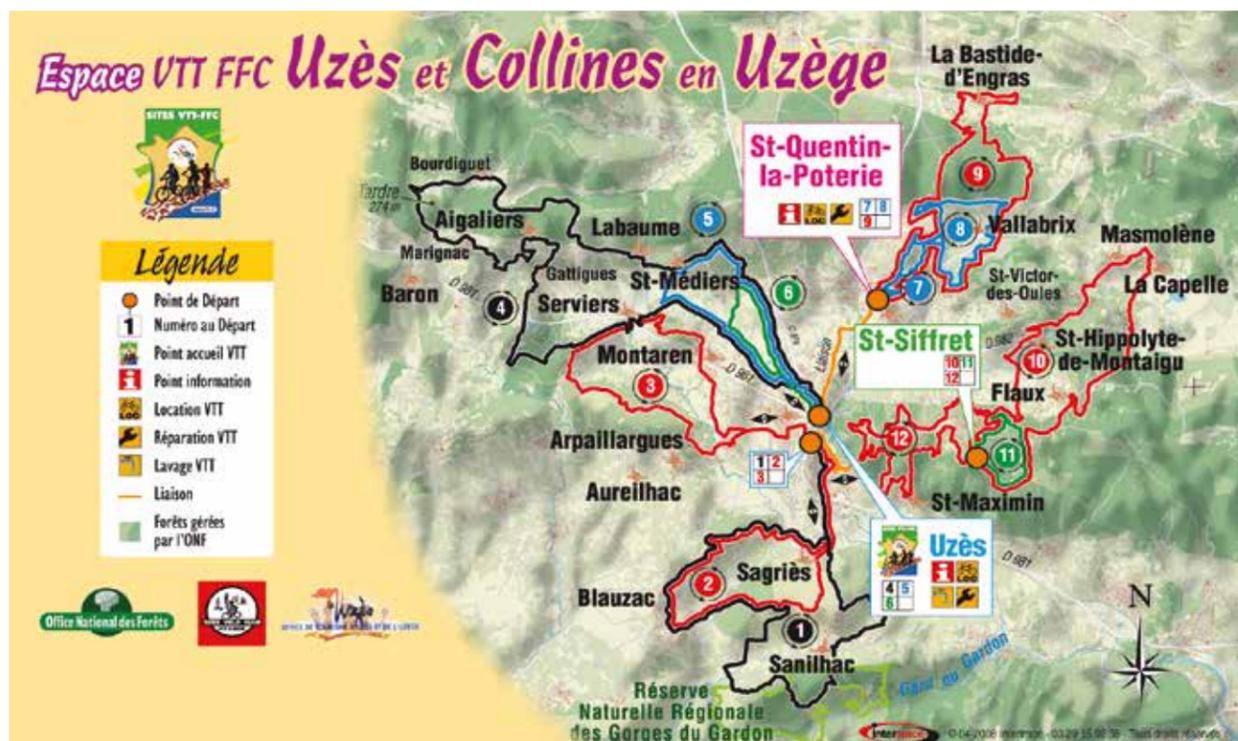
Pistes d'endurance



La communauté de communes a aménagé 80 kms de pistes d'endurance équestre, notamment utilisées dans le cadre des Finales Nationales des Jeunes Chevaux d'Endurance chaque année en octobre, mais aussi, toute l'année. Les interventions sont effectuées ponctuellement sur les points du parcours présentant des difficultés particulières pour les montures et les cavaliers afin de leur offrir des conditions optimales de courses. Les travaux, suivant les besoins, consistent en l'approvisionnement et la mise en place de sable, ou en scarification, broyage et mise en forme ou en terrassement. Ces finales qui, courant octobre depuis plus de 15 ans, attirent plus de 600 cavaliers venus de la France entière et même de l'étranger, font de l'Uzège un pôle important de l'endurance, deuxième discipline équestre en France. En 2018, c'est ainsi 20 000 € TTC qui ont été engagés.

VTT

En partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C), l'Association Uzès Vélo Club et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, la communauté de communes Pays d'Uzès a créé et développé un site V.T.T autour d'équipements, de prestations de qualité. Le tracé «en marguerite» d'une distance d'environ 270 kms est composé de différents parcours présentant un intérêt touristique et sportif. Trois points de départs : Uzès, Saint Quentin la Poterie, Saint-Siffret. Le niveau de difficulté varie en fonction des itinéraires identifiés par 4 couleurs qui correspondent à des degrés de difficultés différentes. Pour assurer la pérennité du sentier, les circuits empruntent un maximum de voies communales ou publiques. Certains parcours traversent des forêts gérées par l'Office National des Forêts, un circuit traverse la Réserve Naturelle des Gorges du Gardon. La communauté de communes a financé l'opération. Elle prend à sa charge l'achat des adhésifs de balisage mais en confie la pose et l'entretien au club local Uzès Vélo Club. L'aménagement comprend : les balises, les panneaux, les cartes d'itinéraire, les plans de poche...



10 - Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I)

Le réseau des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie a pour objectif majeur de permettre un accès rapide au plus près d'un départ de feu. C'est pour cette raison que l'aménagement préventif du territoire joue un rôle fondamental dans l'efficacité de la lutte. Les pistes DFCI sont classées selon 3 critères :

- La largeur de la chaussée (6 ou 4 mètres)
- Les caractéristiques du débroussaillage
- La densité des aménagements complémentaires à la piste (aires de retournements, aires de croisements, signalisation...).

Cette distinction dans le niveau de classement des pistes est nécessaire car elle permet de concentrer l'investissement nécessaire à la création et à l'entretien régulier des bandes débroussaillées dont l'intérêt stratégique est reconnu. A l'issue de l'étude du plan de massif, certaines pistes sont retenues alors qu'elles ne répondent pas aux critères minimaux requis, elles doivent donc faire l'objet d'une normalisation. Chaque année, la CCPU, sur proposition du conseil départemental du Gard, réalise des travaux d'entretien et de normalisation des pistes DFCI. Les travaux sont subventionnés à 17% par l'Etat et à 63% par l'Europe. La CCPU finance les 20% restants. En 2018, des travaux de normalisation ont débuté sur la piste U40 (Blauzac, Sanilhac-Sagriès) pour un montant de 28 000€ TTC, subventionné à hauteur de 80% (30% Etat et 50% FEADER). Parallèlement, des travaux d'entretien de BDS (Bandes Débroussaillées de Sécurité) ont été entrepris sur les piste U31 et U33 (Aubussargues, Serviers-Labaume), U41 (Blauzac), D11 (Fons sur Lussan, Lussan), U19 (Fontarèches, St Quentin la Poterie), U17 (La Bruguière, Montaren St Mediers, St Quentin la Poterie, Uzès), Y48 (La Capelle), L36 (Lussan, Vallerargues), L37 (Lussan), U75 (Montaren St Mediers), U5 et U53 (Vallerargues) pour un montant de 39 315,36€ TTC subventionné à hauteur de 80% (30% Etat et 50% FEADER) . Sur ces pistes des panneaux seront également posés pour un montant de 6000€ TTC. Enfin, des travaux de réhabilitation de plateformes ont été entrepris sur les pistes Y56 (Castillon du Gard, Flaux) ; U19 (Fontarèches, St Quentin la Poterie) et U75 (Montaren St Mediers) pour un montant de 74 218,80€ TTC subventionné à 50% par le Département.

Des conventions ont été signées avec le syndicat mixte du Mont Bouquet, les SIVU de l'Yeuseraie, du massif du Gardon et des massifs du Gard Rhodanien afin d'optimiser la gestion des travaux et la répartition des coûts.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1- Halle des sports

Depuis son inauguration le 21 septembre 2017, la Halle des Sports Jean Louis Trintignant à Uzès ne désemplit pas. Le planning de ce nouvel équipement sportif est complet. La halle est utilisée la journée par les élèves, en soirée, les week-ends par les associations de basket, badminton et escalade.

Pour le bonheur des élèves et des associations, la halle des sports propose 1800 m² dédiés à la pratique de multi-sports : hand ball, basket ball, volley ball, badminton, gymnastique rythmique, tennis de table, mur d'escalade.

Elle est équipée de gradins pour l'accueil du public, d'une capacité de 100 places, de vestiaires, de locaux de stockage des équipements sportifs mobiles, de locaux techniques et d'un logement de gardien.

La halle de sport coûte 3,9 millions d'euros, la communauté de communes Pays d'Uzès apporte une participation de 20 % et met à disposition un gardien pour gérer le site.

La Mairie d'Uzès a cédé le terrain à titre gratuit, réalisé les travaux de viabilisation et aménagé la voie d'accès pour un montant de 472 000€ TTC avec un fonds de concours de la communauté de communes de 160 000 € TTC.



2- Des installations sportives modernisées pour tous.

La CCPU envisageait la création d'un stade d'honneur sur le site de la zone d'activités des Sablas à Montaren et St Médiars. Par souci d'économie et d'efficacité et après examen du projet, celui s'est substitué à la réhabilitation des deux stades existants sur Uzès : le « Refuge » dédié au club de rugby et aux écoles et « Pautex » pour le football et les écoles.



Des pelouses synthétiques de dernière génération ont été posées durant l'été 2016 sur les deux équipements, et des nouveaux vestiaires, un bureau ont été aménagés au stade du Refuge.

Ces installations rénovées permettent ainsi de satisfaire les besoins des clubs (620 licenciés) et des scolaires et offriront de nouvelles perspectives pour les centres de loisirs du territoire et activités périscolaires. Avec ces travaux de modernisation, la durée d'utilisation hebdomadaire des stades s'accroît en passant de 15 h jusqu'à maximum 80 h sur une durée de vie de 10 ans. Le coût des travaux s'élève à 1 430 000 € HT. Sous maîtrise d'ouvrage communale, la CCPU apporte son soutien financier en versant une participation de 800 000 €.

3- Ordures ménagères

La CCPU exerce la compétence juridique de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Dans la pratique, l'exécution concrète de la collecte et du traitement est confiée au SICTOMU sauf pour les communes d'Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues Sainte-Eulalie, Moussac et Saint-Dézéry dont la CCPU a récupéré la délégation de service public pour la collecte, ainsi que pour la gestion de la déchetterie en régie directe. La CCPU fixe le taux et perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son produit est intégralement reversé pour le financement du service. Depuis le 1er janvier 2015, la TEOM s'applique à l'ensemble des communes du territoire sur deux secteurs. La déchetterie de Choudeyrague est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur ce deuxième secteur ainsi qu'à la commune de Saint- Chaptas via une convention. Le SITOM Sud Gard assure le traitement des déchets sur ce secteur. Les communes dont la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOMU ont accès aux déchetteries de Lussan, Uzès et Vallabrix. Les communes de Blauzac et Bourdic, quant à elle, bénéficient des services de la déchetterie de Sainte-Anastasie via une convention avec Nîmes Métropole. L'entrée de Moussac en 2017, permet à nouveau à ses habitants d'accéder à la déchetterie.



4- S.P.A.N.C

Le SPANC contrôle les installations existantes d'assainissement autonome et les installations neuves dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation.

Pour les communes de Blauzac, Flaux, La Capelle et Masmolène, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Quentin la Poterie, St Siffret, St Victor des Oules, Sanilhac Sagriès, Uzès, Vallabrix, Pognadoresse, La Bastide d'Engras, le SPANC est confié par délégation de service public à la société Véolia Eau.

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté de communes Pays d'Uzès est substituée de plein droit pour la compétence SPANC au SIVOM de la région de Collorgues, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan et au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Lussan;

L'activité du SPANC sur la Communauté de Communes suite à la réalisation des contrôles diagnostics est aujourd'hui restreinte ; le temps consacré au SPANC par les agents ne justifie ni un temps complet, ni même un mi-temps. Le SPANC constitue une mission annexe au regard de leurs missions principales que sont l'eau et l'assainissement collectif ;

Aussi afin d'éviter une rupture dans la continuité du service public et pouvoir être opérationnel dans les meilleurs délais, la communauté de communes Pays d'Uzès a signé avec les syndicats des conventions de prestation de service, bel exemple de mutualisation entre collectivités.

5- Environnement

Le Printemps du Développement Durable, 2^{ème} édition

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire »
Henri Bergson

Pour cette deuxième édition du Printemps du Développement Durable, les services de la CCPU se sont mobilisés en faveur de l'environnement pour sa préservation, sa biodiversité, son écosystème.

Durant tout le mois de mai, le public a pu participer à des actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire du Pays d'Uzès, telles que :

- l'opération Nettoyons la garrigue (230 personnes et 17 communes) ;
- une Grainofête : journée festive pour célébrer les graines et le printemps (200 personnes, médiathèque Uzès) ;
- des spectacles pour enfants au sein du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès : Garrigues-Ste-Eulalie et St-Laurent-la-Vernède (100 personnes) ;
- des ateliers de Land Art au sein du réseau des bibliothèques et des ALSH ;
- des activités de bien-être (2 séances de yoga - vallée de l'Eure et Montaren-St-Médières) et 3 balades botaniques : Arpaillargues-Aureilhac, La Bastide d'Engras et Montaren-St-Médières (50 personnes) ;
- des expositions, des conférences, des projections ;
- des ateliers Upcycling ou l'art de la récupération pour les tout-petits (au sein des crèches intercommunales) ;
- un lâcher de ballons en plastique recyclable et recyclé remplis de graines, quartier les Amandiers ;
- Challenge éco-mobilité sur tout le territoire avec les navettes vers les marchés (vendredis et samedis)

Et pour faire durer cette manifestation, au fil de l'année certains villages ont mis en place des jachères fleuries !

Un programme dense et varié avec une démarche de sensibilisation et d'éveil des responsabilités.

Cette manifestation souhaite montrer qu'il est possible, pierre par pierre, collectivement et individuellement d'améliorer un peu les choses...A suivre



COMPÉTENCES FACULTATIVES

1- Urbanisme

Depuis 2006, le service urbanisme instruit, pour le compte des communes y adhérant par convention, l'ensemble des autorisations du droit des sols : permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Le service apporte un appui technique d'aide à la décision, le dépôt des demandes se fait exclusivement en mairie et le maire reste seul compétent pour la signature des actes.

Un logiciel est mis à disposition des communes par lequel leur sont diffusées des données utiles comme le cadastre, les photos aériennes du territoire, la cartographie des chemins de randonnées, etc...

Le départ d'un instructeur d'urbanisme, le souhait exprimé par les agents d'évoluer ont conduit la Communauté de Communes à revoir courant 2016 l'organisation du service. La recombinaison de l'équipe a permis de ne pas remplacer l'agent tout en rendant un service de qualité aux communes. Différentes mesures présentées en bureau communautaire ont été mises en place :

1 - La question de la participation du service urbanisme aux réunions d'élaboration de révision, de modification des documents d'urbanisme (P.L.U, P.O.S, carte communale) :

Les communes sont invitées à transmettre pour avis simple le projet de règlement élaboré par le bureau d'étude, pour éviter les rédactions ambiguës pour l'instruction. Le service ne participe pas aux réunions

2- La décision de ne plus instruire les certificats d'urbanisme de simple information :

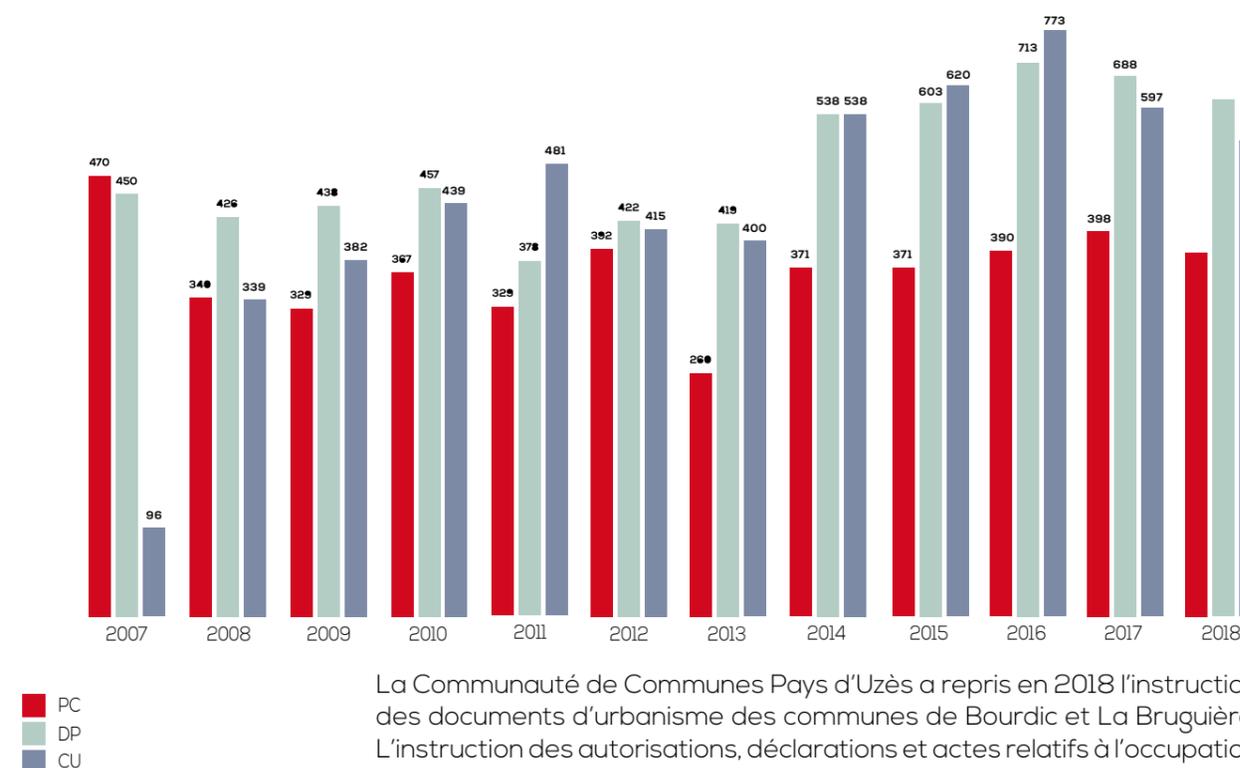
Le CUa renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme. L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 mois vaut délivrance d'un certificat tacite.

Le logiciel d'urbanisme est mis à disposition des communes qui souhaiteraient toutefois continuer à répondre à ces demandes. Une formation a été proposée par le service, et les notaires informés de cette décision par courrier.

3- L'ouverture du secrétariat le matin, l'après-midi est consacrée à l'instruction des dossiers. Le service reste disponible en cas d'urgence.

Contrairement à de nombreuses intercommunalités qui ont pris l'instruction des actes d'occupation des sols en juillet 2015 à l'occasion du retrait de la DDTM (Alès Agglomération, Communauté de Communes du Pont du Gard par exemple), le service est resté gratuit pour les communes.

Evolution des autorisations d'urbanisme



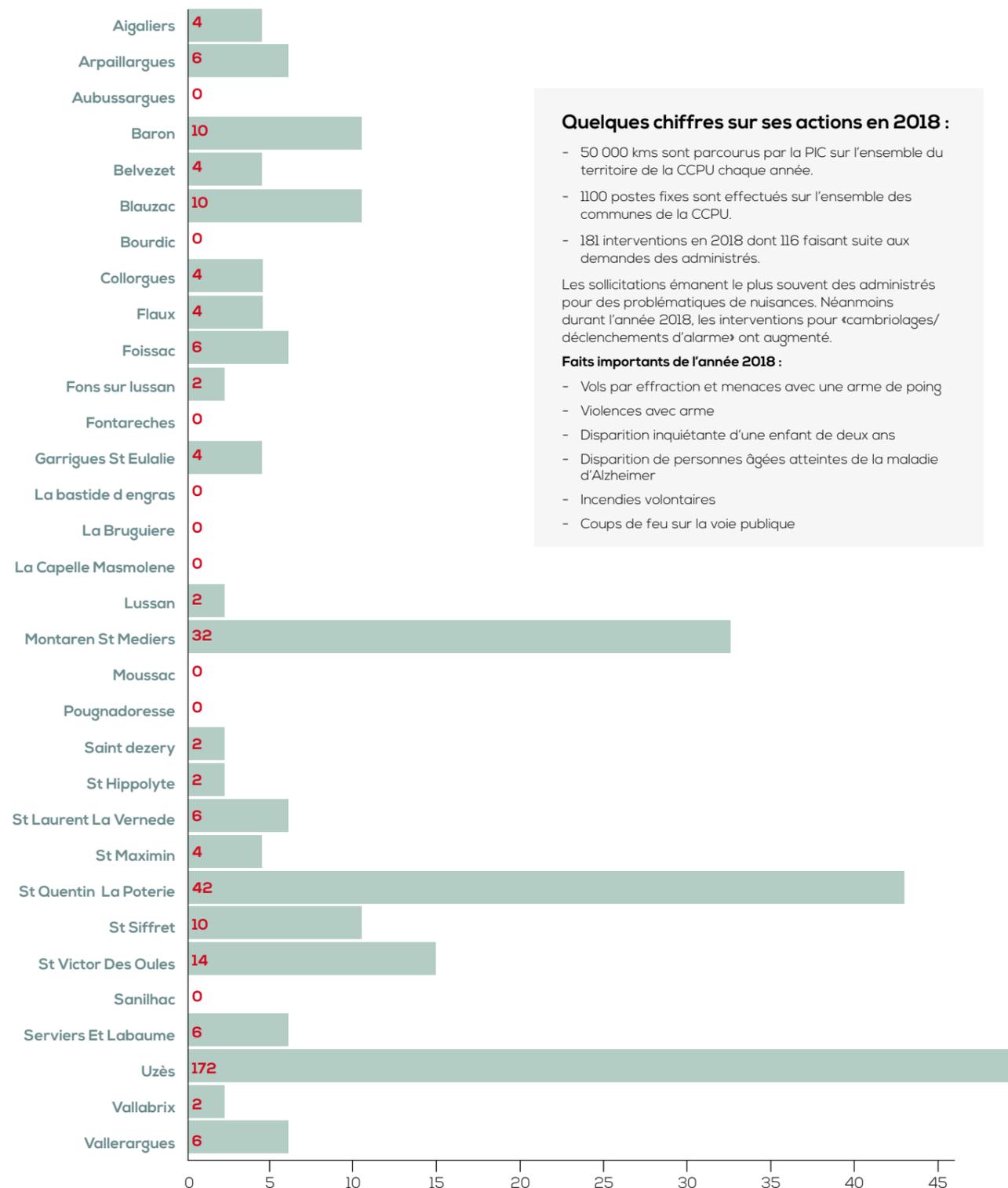
La Communauté de Communes Pays d'Uzès a repris en 2018 l'instruction des documents d'urbanisme des communes de Bourdic et La Bruguière. L'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes d'Aubussargues, Pognadoresse, Valléargues relève de la compétence de l'Etat dans l'attente de l'établissement d'un document d'urbanisme

2- La police intercommunale (PIC)

Durant l'année 2018, le service de la Police Intercommunale a connu une restructuration, elle est dorénavant composée de 5 agents au lieu de 6 auparavant, ce qui a justifié de réorganiser les 2 équipes. Toutefois, les missions restent les mêmes :

- Assurer une présence nocturne sur le territoire de la CCPU
- Répondre aux demandes des Maires recensées via les «fiches navettes»
- Intervenir sur appel des habitants
- Etre en renfort de la Gendarmerie lors de leurs interventions.

Interventions de la PIC par Communes en 2018



Quelques chiffres sur ses actions en 2018 :

- 50 000 kms sont parcourus par la PIC sur l'ensemble du territoire de la CCPU chaque année.
- 1100 postes fixes sont effectués sur l'ensemble des communes de la CCPU.
- 181 interventions en 2018 dont 116 faisant suite aux demandes des administrés.

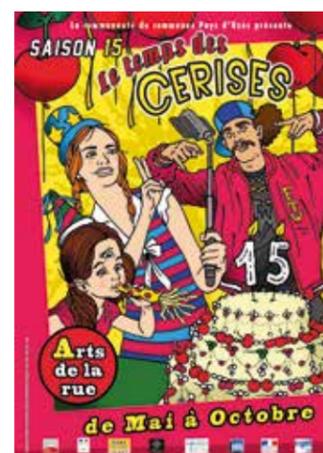
Les sollicitations émanent le plus souvent des administrés pour des problématiques de nuisances. Néanmoins durant l'année 2018, les interventions pour « cambriolages/ déclenchements d'alarme » ont augmenté.

Faits importants de l'année 2018 :

- Vols par effraction et menaces avec une arme de poing
- Violences avec arme
- Disparition inquiétante d'une enfant de deux ans
- Disparition de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Incendies volontaires
- Coups de feu sur la voie publique

3- Culture

Saison du Temps des Cerises



Temps des cerises

S'inscrivant dans la politique régionale et départementale de développement du spectacle vivant, cette programmation tout public et gratuite met sous les feux de la rampe, des compagnies locales émergentes et des artistes venant d'un peu partout.

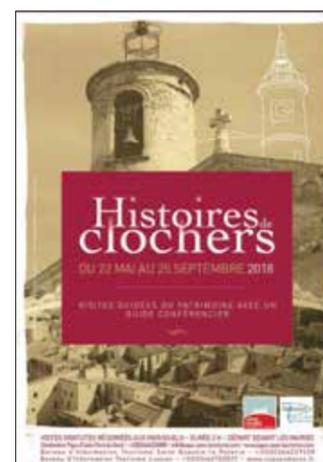
Pour cette 15ème saison, 8 dates ont été proposées de mai à octobre en 2018 (16 spectacles : théâtres de rues, fanfares).

Pour la seconde année consécutive, la saison a soutenu la création artistique avec la « Compagnie Vol à l'Étalage » en résidence au collège Lou Redounet (Uzès) durant 5 semaines dans le cadre du dispositif du Département du Gard : Artiste au Collège. Le spectacle a été présenté le 27 avril lors de la présentation de saison du Temps des Cerises, à l'occasion de la manifestation « Sur un Trapèze ». Une seconde représentation a eu lieu lors de l'épisode Un cerisier dans mon quartier le 1er juillet à Uzès (Les Amandiers) dans le cadre du contrat de ville.

Une seconde compagnie a bénéficié d'un accompagnement à la création : «La Cie La Hurlante», pour le spectacle Fougues. La compagnie a été accueillie en résidence au Lycée C. Gide (Uzès) durant 3 semaines dans le cadre du dispositif REGION/DRAC : Résidence d'artiste en Lycée. Le spectacle a été présenté le vendredi 28 septembre à Uzès (Quartier Les Mûriers).

Chaque soirée est organisée en coopération entre les communes partenaires et le tissu associatif local (comité des fêtes, associations de parents d'élèves, amicales des chasseurs,...) et se termine par un repas de quartier convivial. Le Temps des Cerises est devenu un incontournable du Pays d'Uzès.

Les visites guidées du patrimoine dans les villages « Histoires de clochers » (11ème édition)



Visites guidées

Ces visites guidées gratuites de 2h00 permettent de lire l'architecture, le patrimoine et l'économie locale avec une guide conférencière agréée et interprète de mai à septembre. En 2018, 28 dates ont été proposées sur 13 villages, avec une moyenne de 40 personnes par visite. Les nouveaux villages proposés à la visite chaque année sont maintenus l'année suivante (rotation tous les 2 ans afin que chaque commune du territoire puisse bénéficier de l'opération). Deux nouveaux villages du territoire ont bénéficié de cette opération en 2018 : Moussac et St Victor des Oules. Cette initiative sera reconduite en 2019 avec deux nouveaux villages proposés à la visite.

Lecture publique

En janvier 2016, la communauté de communes Pays d'Uzès (CCPU) a reçu la compétence lecture publique. Depuis lors, la communauté de communes a comme volonté de développer une politique de promotion de la lecture publique au niveau de son territoire. Cela se traduit par des actions auprès des publics les plus éloignés de la lecture et de la culture, et par un travail autour du soutien à la création, avec notamment des résidences d'artistes.

Le dispositif de lecture publique de la CCPU a bien évolué. En effet, 18 structures de lecture publique présentes sur ce territoire fonctionnent en réseau. Le réseau de Lecture publique est un point fort de l'aménagement du territoire intercommunal. L'accès à la lecture publique participe à l'épanouissement de l'individu et à la citoyenneté ainsi qu'au développement culturel, économique et social.

Avec 18 structures de lecture publique sur 32 communes, le territoire intercommunal dispose d'un extraordinaire maillage pour mener une politique de lecture publique efficace. En effet, le réseau des Bibliothèques du Pays d'Uzès est un réseau de proximité qui vise à élaborer et mettre en œuvre une politique de lecture publique attentive aux besoins des habitants du territoire et ce dans un souci d'amélioration de la qualité de l'offre.

L'année 2017 avait surtout été consacrée à la mise à niveau informatique des différents sites avec le choix d'un logiciel commun de gestion des bibliothèques. L'année 2018 a permis d'engager la phase du processus visant à donner une plus grande visibilité au réseau et à ses différentes structures qui le composent. Un logo, un règlement intérieur commun, une carte unique du réseau et un portail Internet ont été élaborés.

Le réseau des bibliothèques Pays d'Uzès doit aujourd'hui relever certains défis afin de valoriser sa richesse par un fonctionnement collectif.

L'ensemble des professionnels représente une variété de compétences complémentaires qui, intégrées au sein d'une logique commune, pose les bases d'un réseau opérationnel de partage de ressources et de savoir-faire. Ainsi la structuration du réseau et son animation constituent une nécessité et une source d'efficacité pour partager et renforcer les réflexions et les projets afin qu'ils soient portés par tous et deviennent l'affaire de tous.

Un réseau ne se décrète pas : il se crée et il vit autour d'un but commun, un système de valeurs, des partenaires, un projet et une gestion dans le temps.

Points forts de 2018 :

En janvier 2018, trois médiathèques ont été transférées au niveau de l'intercommunalité : les médiathèques de Belvezet, Montaren-Saint-Médières et celle de Saint-Quentin-la-Poterie. Avec la médiathèque d'Uzès, intercommunale depuis 2016, ce sont 4 médiathèques intercommunales qui constituent le « noyau » du réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès. Ainsi, le réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès est un ensemble de 4 médiathèques intercommunales et 14 bibliothèques municipales. Pour la mise en place de ce réseau, une réflexion a été menée sur la notion d'ensemble, de relations entre les éléments qui composent cet ensemble, et d'objectifs communs.

Les 14 bibliothèques municipales participent également à la vie du réseau, à la fois par le biais du catalogue collectif, le service de proximité et les différentes animations mises en place : Aigaliers, Arpaillargues-Aureilhac, Flaux, Foissac, Fons-sur-Lussan, Garrigues-Ste-Eulalie, La Bastide d'Engras, Lussan, Sanilhac-Sagriès, St- Dézéry, St Hippolyte de Montaigu, St Laurent la Vernède, St Victor des oules, Vallabrix font ou feront partie du Réseau des bibliothèques.

Le réseau en chiffres :

102 500 documents mis à la disposition du public (72 669 ouvrages adulte – 29 926 ouvrages jeunesse – 13 045 CD – 5 433 DVD), 91 569 prêts, 717 réservations de documents effectués en 2018 pour 4 528 inscrits (1 006 entre 0 et 14 ans – 377 entre 15 et 29 ans – 1 602 entre 30 et 59 ans, 1 453 pour les + de 60 ans).

Les médiathèques et les bibliothèques sont fréquentées par toutes les générations, chacune y trouvant un centre d'intérêt grâce à la diversité des collections, des animations et des rencontres proposées avec de nombreux acteurs culturels.





Logo du réseau des bibliothèques

Réseau des bibliothèques :

La vie animée du réseau

Le réseau c'est aussi des animations littéraires, expositions, projections ciné, rencontres et conférences, ateliers d'initiation et de formation, jeux de société, etc.

Avec

- Un riche programme lors du Printemps du Développement durable ;
- Journée mondiale du jeu avec environ 300 personnes ;
- 7 dates lors de l'opération Bibliothèque au soleil sur les communes de Foissac, Fons-sur-Lussan, Garrigues-Ste-Eulalie, Lussan, Montaren-St-Médiers, St-Quentin-la-Poterie, Uzès, environ 200 personnes;
- Organisation de l'opération « Livres en balade » afin de redonner une seconde vie aux documents, environ 900 personnes ;
- Journée des droits de l'enfant en partenariat avec l'Unicef, environ 450 personnes
- Des spectacles de Noël pour les tout-petits, environ 160 personnes

Sans oublier les programmations spécifiques des médiathèques intercommunales et celles des bibliothèques municipales.

Signature d'un Contrat territoire lecture :

Le réseau des bibliothèques Pays d'Uzès a signé un contrat territoire lecture avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

Le contrat territoire-lecture est un outil en phase avec l'évolution des bibliothèques. Il repose sur l'idée que les bibliothèques doivent s'ancrer dans un territoire, répondre aux attentes des habitants, travailler en partenariat avec d'autres structures.

Grâce à ce dispositif, qui a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture, l'Etat s'engage aux côtés de la CCPU au financement d'actions partenariales structurantes et de projets plus ponctuels.

Le contrat territoire lecture du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès se décline en trois grands axes, sur deux années en partenariat avec la DRAC. Il a commencé en novembre 2018 et continue sur toute l'année 2019.

Dans le premier axe, c'est la lecture publique qui est mise en lumière avec la participation pour les professionnels à des comités de lecture, petite

enfance et jeunesse, la constitution de malles thématiques qui voyageront dans les bibliothèques du réseau pour renforcer l'offre en albums, BD, documentaire jeunesse. Une journée professionnelle organisée avec l'agence « Quand les livres relient ».

Le deuxième axe vise à sensibiliser et éveiller les enfants aux pratiques culturelles, et ceci dès le plus jeune âge. Des actions sont mises en place avec la journée internationale des droits de l'enfant, des spectacles en fin d'année dans les villages, la manifestation du « Printemps du développement durable » avec des expositions, des balades et des spectacles, la journée mondiale du jeu dans les médiathèques, et bibliothèque au soleil

Des interventions avec une comédienne au sein des centres de loisirs intercommunaux (ALSH) pour animer des ateliers théâtre toute l'année.

Au titre du troisième axe, le réseau souhaite faire un focus sur le numérique auprès des adolescents. Pour cela, une programmation autour du phénomène « booktubers » sera mise en place, avec des formations pour les bibliothécaires, et des ateliers créatifs de courtes vidéos, à la manière de Youtube, pour mettre le livre en valeur, dans le quotidien et sur les réseaux sociaux.

Le contrat territoire lecture a pour but d'éveiller les enfants à la lecture mais aussi de former le personnel des bibliothèques à des pratiques d'échanges, de créativité. Ensemble imaginons la lecture et la bibliothèque de demain.



L'Ombrière

- Création d'un centre culturel et de congrès : L'Ombrière
- Dans le cadre de la préfiguration du centre culturel, nommé l'Ombrière, une saison culturelle a été impulsée sur le territoire afin de sensibiliser et fédérer les acteurs locaux ainsi que le public autour du projet de l'Ombrière.
- La saison de préfiguration a vocation à poser les marqueurs de demain en terme artistique et culturel mais également d'impulser un état d'esprit, une convivialité en valorisant l'idée du « bien vivre ensemble » sur un territoire. Douze spectacles ont été programmés hors les murs (dont 1 projet en collaboration avec Les Nuits Musicales, une collaboration avec les ATP d'Uzès, une collaboration avec le Festival Du Cinéma Belge, une collaboration avec la Maison CDCN).
- Pour venir compléter l'offre culturelle et accompagner les porteurs de projets du territoire un appel à projets « C'est à vous de jouer » a été lancé en 2018 et s'est clôturé le 31 octobre 2018. Sur 13 projets présentés, 9 ont été retenus pour une somme totale de 25 000 € attribuée, à raison de 3000 € maximum par projet. Les événements se dérouleront en 2019
- Les travaux de construction ont démarré à la rentrée 2018 avec une sortie de terre du bâtiment prévue début 2020.



Salle polyvalente d'Uzès pour le spectacle «Jules et Marcel».

4- Matériel de festivités

La communauté de communes Pays d'Uzès dispose d'un service de prêt de matériel de festivités à destination des communes membres. Les communes intéressées envoient une demande de réservation de matériel auprès du secrétariat de la CCPU, dans un délai de 6 semaines avant la manifestation, qui accuse réception et confirme le prêt de matériel si celui-ci est disponible.

A charge de la commune concernée d'organiser le transport du matériel réservé, depuis le dépôt jusqu'au site de la manifestation et inversement.

Le matériel de festivités est entreposé sur trois sites (Lussan, St Quentin la Poterie et Saint Laurent la Vernède), le principal étant situé sur la commune de St Quentin la Poterie.

Depuis le 1er novembre 2018 le dépôt de St Quentin la Poterie a été transféré au nouveau centre technique « Mazel », Avenue Pierre de Cabissole.

Le stock du matériel de festivités est composé de 1211 chaises, 49 tables rondes et 117 rectangulaires, 4 podiums, 2 planchers de bal, 50 grilles d'expo, 190 barrières taurines (dont 18 avec portes) et colliers, 18 barrières de chantier, 111 barrières de villes, 1 pupitre avec micro, 2 compteurs électrique.

Le 1er juillet 2018, les barnums sont retirés du circuit de prêts.

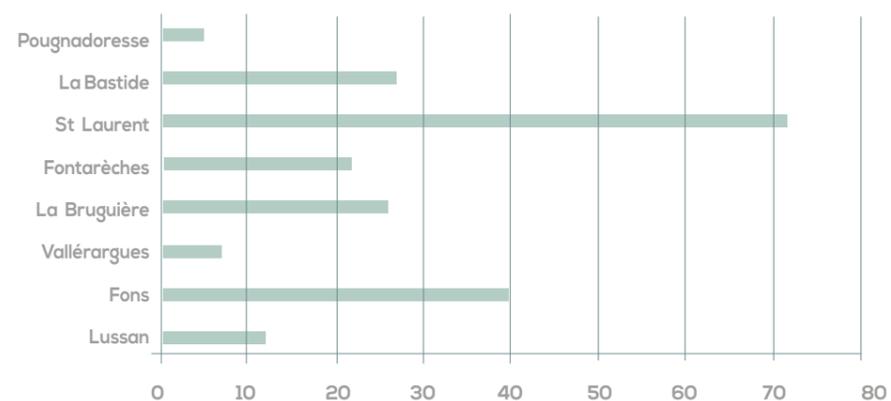
5- Transport

Les navettes vers les marchés locaux

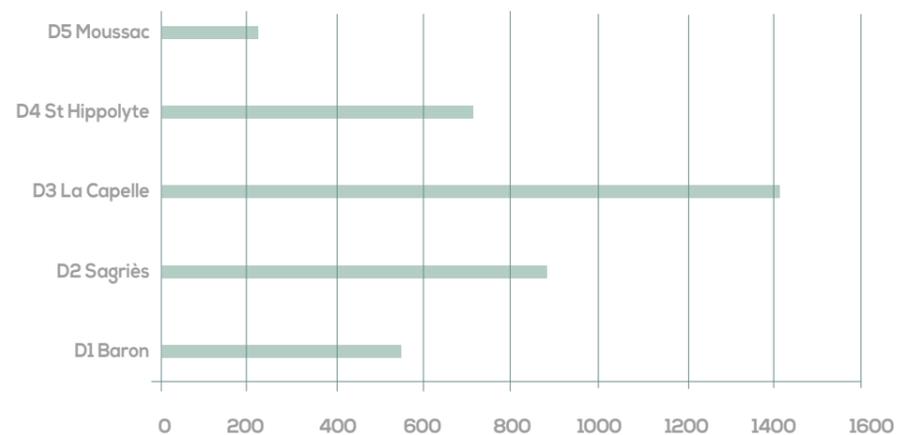
Depuis le 1er juin 2013, la communauté de communes assure gratuitement le transport des habitants vers les marchés locaux. Six circuits quadrillent le territoire au départ de Baron, La Capelle et Masmolène, Lussan, Sanilhac-Sagriès, Moussac et St Hippolyte de Montaigu selon deux secteurs : - un secteur nord avec un service de navettes de mai à septembre, assuré par la société Arlaud - un secteur sud avec des navettes vers le marché d'Uzès toute l'année, assuré par la Coopérative des Autocariste Réunis. Les 21 trajets réalisés à partir du secteur nord ont permis à 211 personnes de se rendre sur les marchés d'Uzès (163) et de St Quentin (48). Concernant le secteur sud, 4130 passagers ont utilisé le service des navettes pour se rendre au marché d'Uzès (soit 52 samedis). La ligne de « La Capelle-Flaux-St Siffret-St Maximin-Uzès » est la plus fréquentée suivie par celles de Sagriès et de St Hippolyte de Montaigu.



Nombre d'usagers par commune du secteur nord en 2018 (5 mois)



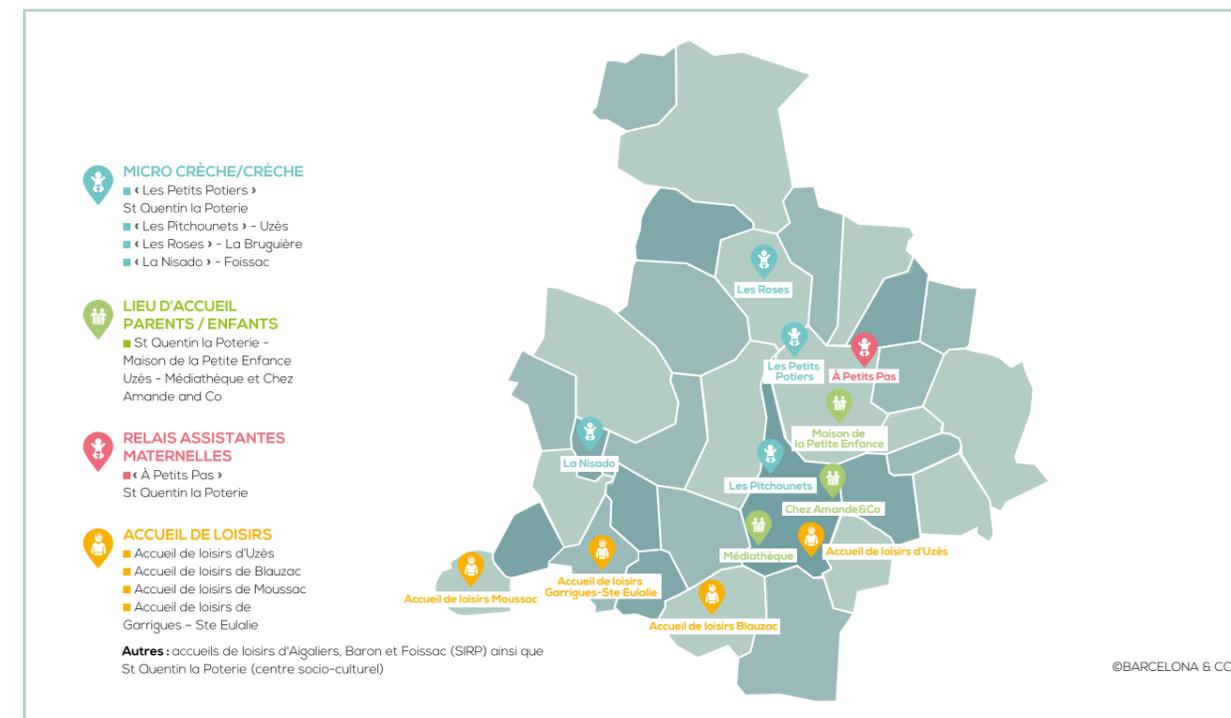
Nombre d'usagers par desserte du secteur sud en 2018



6- Petite enfance – Enfance – Jeunesse

Une année marquée par l'engagement de la collectivité dans l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF qui a pour ambition de placer l'enfant et la famille au cœur des politiques publiques locales, et qui constituera un véritable projet social de territoire.

Cartographie des différentes structures petite enfance – enfance – jeunesse :



CHIFFRES CLÉS :

98 places en établissement d'accueil collectif de jeunes enfants (EAJE) : 2 crèches et 2 micro crèches

314 places d'accueil individuel (Assistants Maternelles) / 288 places en 2017

98 assistantes maternelles en activité sur le territoire intercommunal dont 1 Maison d'Assistants Maternelles (MAM) / **95** en 2017.

246 enfants de moins de 3 ans accueillis en EAJE sur toute l'année 2018 / **222** en 2017

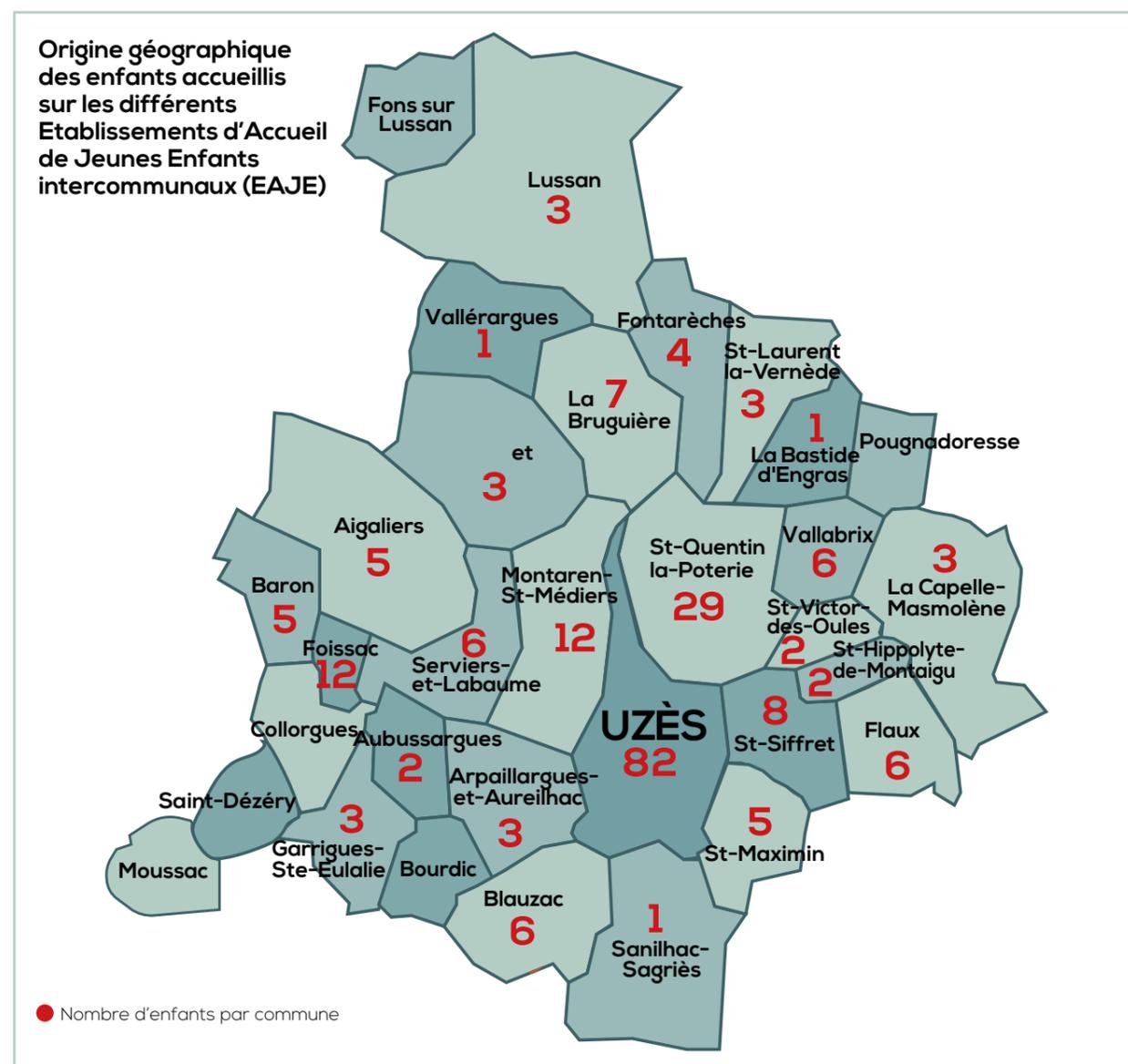
136 familles reçues pour des entretiens de préinscription sur le dispositif Matinées Petite Enfance du mercredi matin / **129** familles en 2017.

83 enfants admis en crèches et micro crèches suite aux 2 Commissions annuelles d'Attribution des Places / **71** en 2017.

Une nouveauté : la crèche d'Uzès ouverte sur les 2 mois d'été : plus de 80 enfants accueillis des différentes structures, avec des professionnelles issues également des 4 lieux d'accueil sur la base du volontariat, ce qui permet de favoriser les échanges professionnels.

L'offre d'accueil collective : Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) du territoire :

Structure	Capacité d'accueil	lieu	Horaires d'ouverture	Nombre d'agents
Multi accueil «Les petits potiers»	35	St Quentin	7h30-18h30	18
Multi Accueil «Les pitchounets»	43	Uzès	7h30-18h30	19
Micro crèche «Les Roses»	10	La Bruguière	7h30-18h30	7
Micro crèche «La Nisado»	10	Foissac	7h30-18h30	7



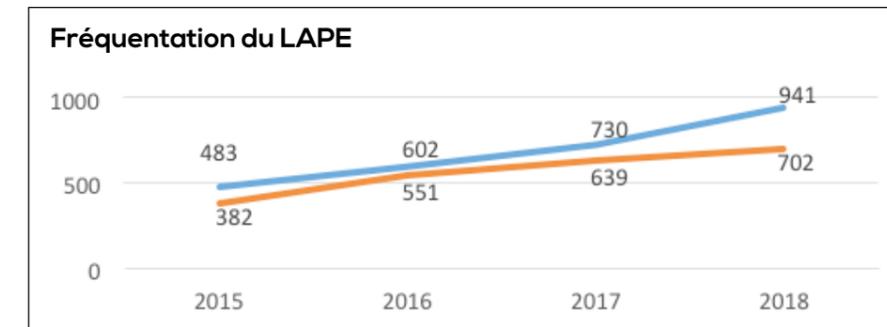
L'offre d'accueil individuelle : Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « A petits pas »

Une permanence quotidienne aux usagers : enfants, familles et assistantes maternelles.

- **253 rendez-vous menés par la responsable du RAM avec les familles et /ou les assistantes maternelles** pour un accompagnement personnalisé : élaboration des contrats d'embauche, recherche d'une assistante maternelle, informations juridiques de 1er niveau, prise en charge des enfants
- **114 ateliers d'éveil** proposés sur l'année à la maison de la petite enfance, à Garrigues et sur les médiathèques du territoire
- **470 Assistantes Maternelles et 1034 enfants** ont été accueillis en 2018 sur l'ensemble des manifestations proposées par le RAM.
- **10 actions de formation** organisées par le RAM pour les professionnelles du secteur

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) « Il était une fois... » :

Un service d'accompagnement et de soutien à la parentalité de plus en plus repéré et fréquenté :



L'approche culturelle et artistique au cœur des projets d'accueil des tout-petits :

- **des intervenants réguliers** tout au long de l'année sur l'ensemble des services d'accueil pour contribuer à l'éveil des tout-petits : musique, conte et arts plastiques
- la **Tournée petite enfance du Bibliobus** du Conseil Départemental pour la **7^{ème} année** consécutive.
- **4 représentations de spectacles jeunes publics**

Les travaux réalisés dans les bâtiments :

Poursuite des travaux de mise aux normes « accessibilité » des différents bâtiments du service petite enfance, mais pas de gros travaux effectués cette année compte tenu du décalage dans le temps des subventions de la CAF.

• **L'Enfance et la Jeunesse**

Les structures enfance jeunesse du territoire

Structure	Mode de gestion	Age du public	Lieu
ALSH intercommunal Blauzac	CCPU	3 à 11 ans	Blauzac
ALSH intercommunal Garrigues	CCPU	3 à 11 ans	Garrigues Ste Eulalie
ALSH intercommunal Moussac	CCPU	3 à 11 ans	Moussac
ALSH intercommunal Uzès	CCPU	3 à 11 ans	Uzès
ALSH Aigaliers	SIRP Aigaliers – Baron – Foissac Convention de prestation de services	3 à 11 ans	Aigaliers
ALSH « Centre socioculturel Pierre Mendès France »	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	3 à 13 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « Centre socioculturel Pierre Mendès France »	Associatif Convention d'objectifs et de moyens	11 à 17 ans	Saint Quentin la poterie
Espace Jeunes « La Fonderie »	Mairie d'Uzès Convention de prestation de services	11 à 17 ans	Uzès



Les points forts de l'année 2018 pour l'Enfance et la Jeunesse :

L'ALSH multi sites du Pays d'Uzès :

Au total : **725 enfants** accueillis en 2018 sur les 4 sites de l'ALSH intercommunal / **648** enfants en 2017.

Les séjours de l'été :

Une nouveauté : 3 séjours organisés en partenariat avec l'association ALLERS-RETOURS.com, en Corse, à Vias-Plage et à Ancelle dans les Alpes.

52 enfants et ados du territoire ont bénéficié de cette prestation, avec **une participation financière de la CCPU** en fonction des Quotients Familiaux

La rencontre « Inter villes » de l'été à BLAUZAC : plus de 150 enfants réunis des 4 sites de l'ALSH intercommunal, pour une rencontre ludique organisée pour la 2^{ème} année consécutive.

LE BAFA : la CCPU s'engage fortement dans l'accompagnement professionnel des jeunes du territoire notamment en ce qui concerne la direction petite enfance-enfance jeunesse, par :

- la mise en œuvre du 1er stage théorique BAFA dans les locaux de la communauté des communes pendant les vacances d'automne : 16 jeunes du territoire ont pu bénéficier de ce service,
- la gratification des stagiaires en cursus BAFA réalisant leur stage à l'ALSH intercommunal,
- une participation financière de la collectivité aux stages théoriques et pratiques. Cette organisation sur place permet de réduire les coûts pour les familles (participation financière et pas d'hébergement à payer), et à la communauté de communes de constituer un vivier de jeunes animateurs issus du territoire.



Et pour la jeunesse : démarrage du travail avec les partenaires dans le cadre du projet de création d'un Espace ressource et de Prévention pour les enfants, les Ados et les familles qui comprendra une Maison des Adolescents, un dispositif espace jeune et un nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents « Les pâtes au beurre ». Cet espace innovant en milieu rural sera situé sur Uzès, aux anciennes casernes, proche des établissements scolaires, de la MJC et du service sports et loisirs communal. L'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2019.

La **Convention Territoriale Globale** de services aux familles en quelques mots :

Une CTG c'est :

- **Une convention cadre** définissant des engagements réciproques et partagés sur 4 ans entre la Caf et la CCPU,
- **Une contribution de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux** au projet social de territoire, élaboré à partir d'un diagnostic partagé,
- **Une gouvernance partenariale** organisée autour de comités de pilotages, de comités techniques, de groupes de travail où chaque acteur a sa place.

Les ENJEUX pour les habitants

- un accès facilité à l'offre de service proposée aux habitants, aux familles et à leurs enfants
- une meilleure lisibilité sur les services et équipements présents sur le territoire
- une meilleure prise en compte des besoins des usagers dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière de services aux familles.

Les ENJEUX pour le territoire

- une adaptation des services aux besoins de la population
- une cohérence, une équité et une meilleure qualité des services au public
- une mutualisation, une coordination et un développement des partenariats

Les ORIENTATIONS de travail

- Permettre l'accès aux droits et aux services à tous
- Renforcer la politique de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et développer la politique famille
- Favoriser la mobilité des personnes et l'itinérance des actions

Le CALENDRIER :



7- La politique de la ville

Un quartier qui devient village



La Culture, support privilégié de cohésion sociale, de mixité et de transversalité (permettant d'atteindre les 3 piliers du Contrat de Ville), s'est affirmée en quartier prioritaire. Près de 30% des actions retenues dans le cadre de la programmation 2018 a un lien avec la culture, à l'image de l'opération phare « Sur un Trapèze » ayant accueilli plus de 6000 personnes sur 10 jours d'événement, « Des Mûrs Hauts en Couleur » (graffs sur façades d'immeubles) portée par le Cicada Festival, l'exposition « Visages quartier » (affichage de portraits géants d'habitants) par l'association Les Azimutés, la programmation de spectacles telles que « Le Cerisier dans mon quartier »..., ou des ateliers de danses proposés par la Maison CDCN. Parallèlement, des actions portant sur l'amélioration du cadre de vie et sur l'emploi ont été menées : aménagement de mobilier urbain, matinées de l'emploi en partenariat avec la MLJ et l'Espace Emploi notamment.

Le café citoyen « Chez Amande & Co » et le travail de médiation réalisé par l'adulte-relai ont permis de donner du relief à la vie du quartier prioritaire, avec la création d'un espace très fréquenté au quotidien, favorisant le dialogue et le partage par le biais d'activités diverses proposées aux habitants : ateliers de couture, de pâtisserie, séances de sports et bien-être, givebox, jardinage, fêtes thématiques, dons de jouets, bibliothèque...

Le conseil citoyen s'est constitué en association afin de structurer et coordonner les actions émanant d'initiatives citoyennes, et d'impulser un esprit de fraternité parmi les habitants: repas de quartier, ateliers créatifs, marches exploratoires pour valoriser les espaces publics...

Les groupes de travail thématiques relatifs aux 3 piliers du Contrat de Ville ont réuni l'ensemble des signataires et structures partenaires associatives ou institutionnelles concernées, en vue d'affiner le plan d'action des programmations à venir.

Un bilan à mi- parcours du Contrat de Ville 2015-2020 a été adressé au Préfet du Gard.

8- La fourrière animale

La prise de compétence de la CCPU s'est effectuée à l'échéance de la majorité des contrats communaux, soit le 1er juillet 2013. Un marché à procédure adapté a été signé avec la SACPA (fourrière animale de Vallérargues), pour les 32 communes, sur une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans à compter du 1er janvier 2014 (26 000€ HT/an). Le marché a pour objet la capture, le ramassage, le transport et la garde des animaux errants sur la voie publique.

Les demandes d'intervention sont à formuler au 04.66.72.82.86.



IB STUDIO Idées et Images 04 66 03 43 71 - Crédits photos : © CCPU - © Fotolia



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS

9 av. du 8 mai 1945 - BP 33122 - 30703 UZÈS Cedex - tél. 04 66 03 09 00 - www.ccpaysduzes.fr